PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Volets Social, Santé et Environnement

Soliance Alimentaire

Mars 2025

En Bourgogne, aux portes de Paris GRAND SÉNONAIS L'AGGLOMÉRATION

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sommaire

1. INTRODUCTION

A. Qu'est-ce qu'un PAT ?

B. Démarche pour un diagnostic partagé

C. Diagnostics complémentaires : Santé, Social et Environnement

2. PORTRAIT SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE

3. SANTÉ

A. L'impact du système agricole et alimentaire sur notre santé

B. L'alimentation : un déterminant majeur de la santé

C. Des polluants agricoles qui impactent notre santé

D. Le défi de l'accès aux soins

E. Un tissu d'acteurs engagés

F. Des actions pour la santé

G. Atouts et défis pour le territoire

Chiffres clés & Synthèse

3. SOCIAL

A. Des inégalités d'accès à une alimentation durable

B. Une forte précarité socio-économique

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

D. Un tissu d'acteurs engagés

E. Des actions pour l'accessibilité alimentaire

F. Atouts et défis pour le territoire

Chiffres clés & Synthèse

4. ENVIRONNEMENT

A. Les systèmes agricoles face aux défis du changement climatique

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

C. Un tissu d'acteurs engagés

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

E. Atouts et défis pour le territoire

Chiffres clés & Synthèse

5. SYNTHÈSE

Sigle & abréviations

- **AB** : Agriculture Biologique
- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- **ADENY** : Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne
- **AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- **ANRU** : Agence Nationale de Renouvellement Urbain
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **BFC** :Bourgogne-Franche-Comté
- **CAGS** : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- **CC** : Circuits courts
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **COP** : Céréales et Oléo-protéagineux
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CRC** : Culture Raisonnée Contrôlée
- **DDCSPP** :Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EGALIM** : pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **ESMS** : Établissements sociaux et médico-sociaux
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **FAO** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- **GA** : Gaspillage Alimentaire
- **GABY** : Groupement des Agriculteurs Bio de l'Yonne
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- **GMS** : Grandes et moyennes surfaces
- **GSA** : Grandes surfaces d'alimentation générale
- **HVE** : Haute Valeur Environnementale
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- **ORS** : Observatoire Régional de la Santé
- **OTEX** : Orientation technico-économique des exploitations
- **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- **PCAET** : Plan Climat Air-Énergie Territorial
- **PLUi-H** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat
- **PNA** : Programme National pour l'Alimentation
- **PNNS 4** : Programme National Nutrition Santé 4
- **PSE** : Paiements pour Services Environnementaux
- **QPV** : Quartier Politique de la Ville
- **RGA** : Recensement Général Agricole
- **RC** : Restauration collective
- **RD** : Restauration à domicile
- **RHD** : Restauration hors domicile
- **RPG** : Registre Parcellaire Graphique
- **SAU** : Surface agricole utile
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SIQO** : Signe de Qualité et d'Origine
- **SNBC** : Stratégie Nationale Bas-Carbone
- **SRC** : Sociétés de Restauration Collective
- **Teq** : Tonne equivalent
- **UGB** : Unité Gros Bétail
- **ZAD** : Zone d'Aménagement Différé
- **ZFU** : Zone Franche Urbaine

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

A. Qu'est-ce qu'un PAT ?

Une démarche volontaire pour un système alimentaire durable

Pour nous nourrir, **nous dépendons d'un système alimentaire complexe**, hérité des révolutions agricoles et industrielles de nos sociétés. Nos façons de produire, de transformer, de transporter, de commercialiser et de consommer se heurtent à de nouvelles réalités : celles de la **finitude des ressources, des inégalités sociales, de la vulnérabilité de nos écosystèmes, de notre climat et de notre santé.**

L'organisation actuelle de nos systèmes alimentaires est incompatible avec l'autonomie alimentaire de nos territoires : **dépendance aux énergies fossiles et aux intrants de synthèse, dégradation des capacités productives (sol, biodiversité cultivée, eau, etc.), fonctionnement en flux tendus, stocks de nourriture faibles, etc.**

Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, **les Projets Alimentaires Territoriaux sont des politiques publiques volontaires, participatives et multithématiques** qui agissent sur tous les déterminants de notre alimentation : agriculture, environnement, santé, habitudes de consommation, éducation, etc. Les Projets Alimentaires Territoriaux placent l'alimentation durable comme **enjeu politique fort en défendant une reterritorialisation de nos systèmes.**

Issus de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Pêche de 2014 et définis aux articles L.1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, ils constituent des leviers d'action pour la mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) via leur ambition ***« d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».***

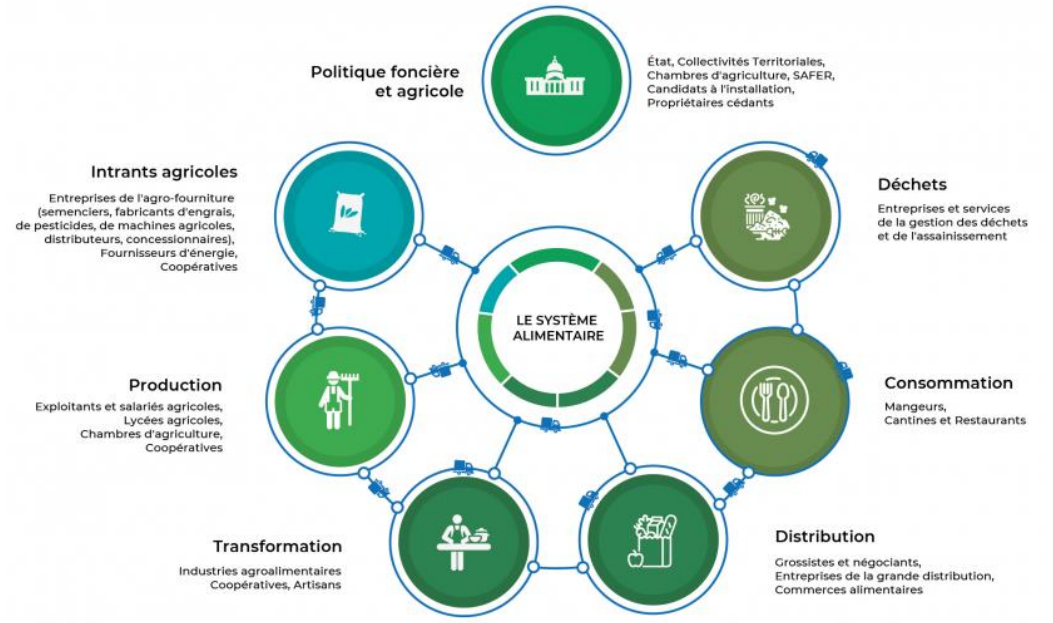

Représentation du système alimentaire. Source : Les Greniers d'Abondance

1. INTRODUCTION

B. Démarche pour un diagnostic partagé

L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

Un PAT est souvent élaboré à partir :

- d'un **diagnostic partagé** du territoire permettant d'identifier les enjeux clés du système alimentaire. ;
- d'une **concertation large des acteurs du système alimentaire** : collectivités, services de l'état, entreprises agricoles et alimentaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), société civile. Elle permet de prendre en compte la diversité des points de vue et des besoins mais aussi d'adjoindre à la démarche une diversité de compétences nécessaires à la transition alimentaire. ;
- de la **définition d'une stratégie alimentaire déclinée en un plan d'actions opérationnel** et concret, adapté à la réalité d'un territoire..

Sa **mise en œuvre** est rendue possible par l'ensemble des **moyens mobilisés** par la **structure porteuse et ses partenaires**.

Les dynamiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Contexte de mise en place par la CAGS

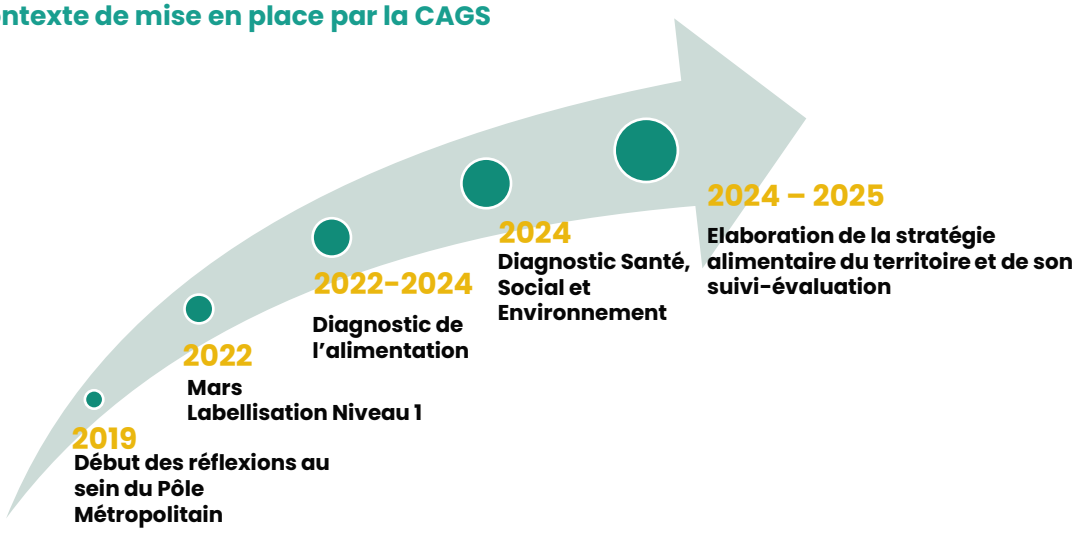

Mobilisation des acteurs pour la réalisation du diagnostic sur les volets Santé, Social et Environnement

7 entretiens acteurs stratégiques

20 entretiens Santé-Social-Environnement

3 ateliers (1 par volet)

1 Enquête parents-élèves

1. INTRODUCTION

C. Diagnostics complémentaires : Santé, Social et Environnement

Pourquoi mobiliser le territoire sur ces questions ?

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à créer une **dynamique locale autour de l'alimentation durable** en intégrant plusieurs thématiques interconnectées afin de relever les défis de l'agriculture et de la consommation de demain via une **approche intégrée.**

L'ambition est de **démocratiser une alimentation favorable à la santé de tous et à la santé de notre planète**. L'alimentation, la nutrition-santé, la préservation de l'environnement doivent être vus comme un vecteur de **cohésion sociale**.

Pour définir une **alimentation saine et durable**, on se propose de repartir de la définition des systèmes alimentaires durables qui est une notion en constante évolution. Les systèmes alimentaires durables permettent de produire des **régimes alimentaires durables**. C'est une approche systémique qui implique de considérer conjointement les **interactions entre les différentes étapes du système** (production, transformation, logistique, distribution, consommation, gestion des déchets, etc.), **les différents enjeux présents à chaque étape** (environnementaux, sociaux, économiques, politiques) et les **interactions entre les acteurs, les institutions et l'environnement qui constituent le système**. Les régimes alimentaires durables qui en découlent ont été définis en 2012 par la FAO et Bioversity International comme étant des **régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures.** Ainsi, les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines (Bardot et Cheissoux, 2020). C'est à ce cadre que nous ferons référence dans ce diagnostic.

Le scénario Afterres2050

ZOOM SUR...

Construit par Solagro dans le cadre d'une démarche collaborative incluant agriculteurs, scientifiques, institutions et citoyens, le scénario Afterres2050 est une **projection d'un système alimentaire durable**. Il résulte d'une démarche prospective d'exploration des possibles en prenant en compte l'ensemble des paramètres, impacts et enjeux de notre système. Il propose **4 leviers d'actions** :

L'évolution du régime alimentaire

L'évolution des systèmes et des pratiques agricoles

Les flux équilibrés d'import-export avec le reste du monde

La préservation des surfaces disponibles

C. Diagnostics complémentaires : Santé, Social et Environnement

Pourquoi mobiliser le territoire sur ces questions ?

SANTE

La **qualité de notre alimentation, sa façon d'être produite et de nos régimes alimentaires ont un impact direct sur notre santé**. Dans les faits, depuis les années 1980, l'industrialisation de notre alimentation s'est réalisée au détriment de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.
Pour atténuer le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et les pollutions, tout en satisfaisant les besoins essentiels de tous avec une nourriture saine, l'évolution du régime alimentaire est nécessaire. Aujourd'hui, notre alimentation dépasse nos besoins et entraîne des problèmes de santé publique : obésité, surpoids et affections longue durée. Le scénario Afterres 2050 préconise des assiettes avec **moins de surconsommation, plus de protéines végétales, plus de « bio » et moins de gaspillage**. (Source : Afterres2050, Solagro, 2016).

Par ailleurs, l'impact de l'alimentation sur la santé est marqué par des **inégalités économiques, sociales et territoriales**.

SOCIAL

A l'avenir, le dérèglement climatique rendra nos **populations de plus en plus vulnérables dans une économie globalisée** : crises environnementales, économiques, sanitaires, etc.

Aujourd'hui, **de nombreuses personnes en France souffrent déjà d'un accès réduit à une alimentation saine**, de qualité et produite de manière respectueuse de l'environnement : freins économiques, de mobilités, déserts alimentaires, etc.

Ces **inégalités sociales fortes**, ne cesseront de se creuser face aux impacts du changement climatique. Un Français sur trois (32%) est contraint « parfois ou régulièrement » de ne pas faire trois repas par jour (Source : 18ème baromètre de la pauvreté et de la précarité, Ipsos et Secours Populaire Français, 2024).

ENVIRONNEMENT

L'agriculture doit faire face à des risques climatiques de plus en plus nombreux et intenses (sécheresses répétées, gels tardifs, grêle, etc.) qui endommagent les récoltes, dégradent les terres cultivables et mettent en difficulté les élevages. **L'agriculture contribue elle-même au changement climatique** avec près d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Source : 6ème rapport du GIEC, 2023).

L'agriculture doit donc se renouveler, favoriser des **pratiques agricoles et alimentaires résilientes** face aux aléas climatiques et plus respectueuses de l'environnement, des êtres vivants (Homme et Biodiversité) et rémunératrice pour les producteurs.

2. PORTRAIT SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le Grand Sénonais : une interface entre ruralité et urbanité

La Communauté d'agglomération du Grand Senonais et les 27 communes qui la composent se caractérisent par une mixité des espaces, impliquant **des besoins liés tant aux réalités rurales qu'urbaines** et un véritable enjeu de dialogue entre des espaces complémentaires.

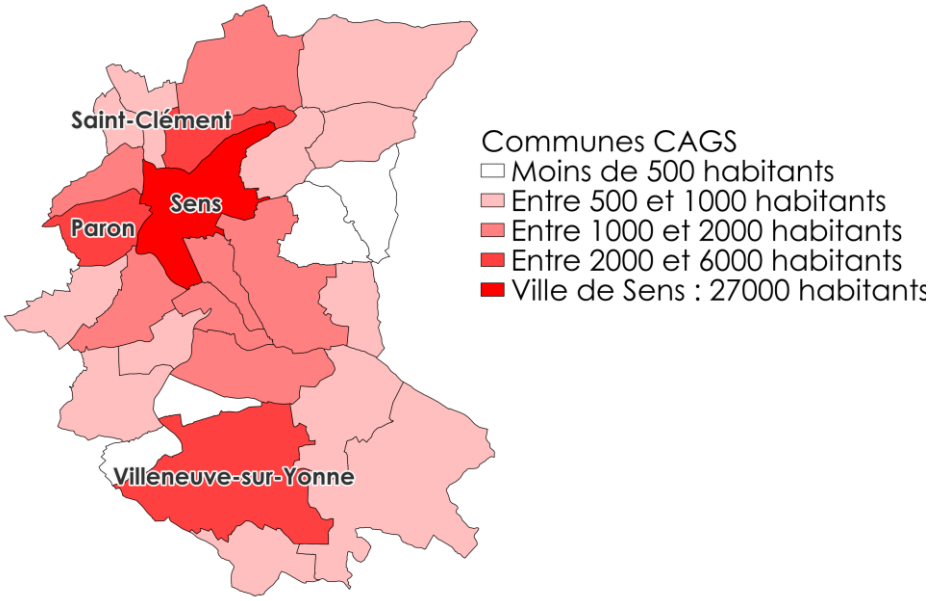

Population communale au sein de la CAGS
Source INSEE, élaboration Soliance Alimentaire, 2023

Un territoire qui s'organise autour d'un pôle urbain majeur et historique

La commune de Sens compte 26 854 habitants, soit 45% de la population du territoire et constitue pour le territoire **une zone d'attraction économique et commerciale importante**. Située à l'extrême Nord du Département et à proximité du bassin parisien, Sens joue le rôle de second pôle urbain de l'Yonne, après Auxerre.

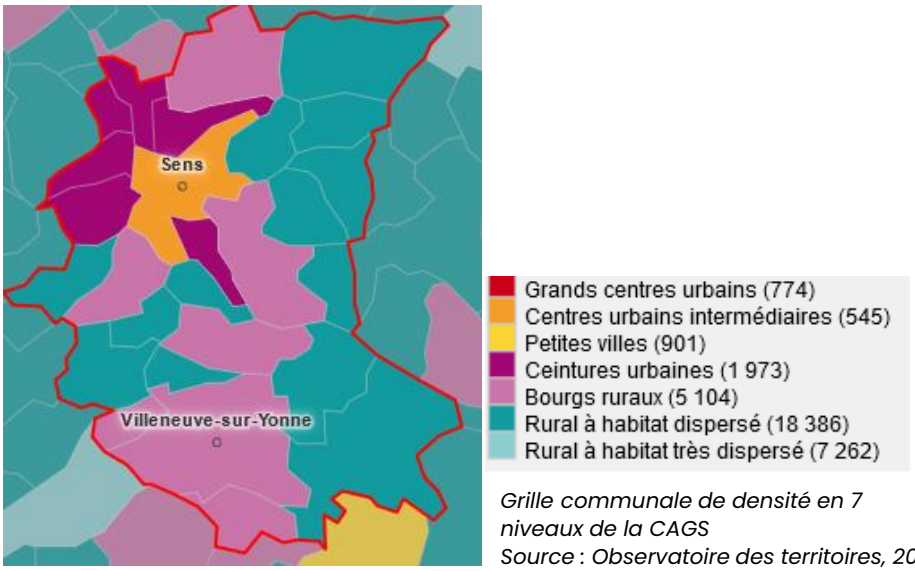

Grille communale de densité en 7 niveaux de la CAGS
Source : Observatoire des territoires, 2023

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le Grand Sénonais : un territoire attractif pour une population jeune

La Communauté d'agglomération du Grand Senonais compte **27 communes et 56 678 habitants** (Source : INSEE, 2021) pour une superficie de 375 km² (soit une densité de 155 habitants/km²).

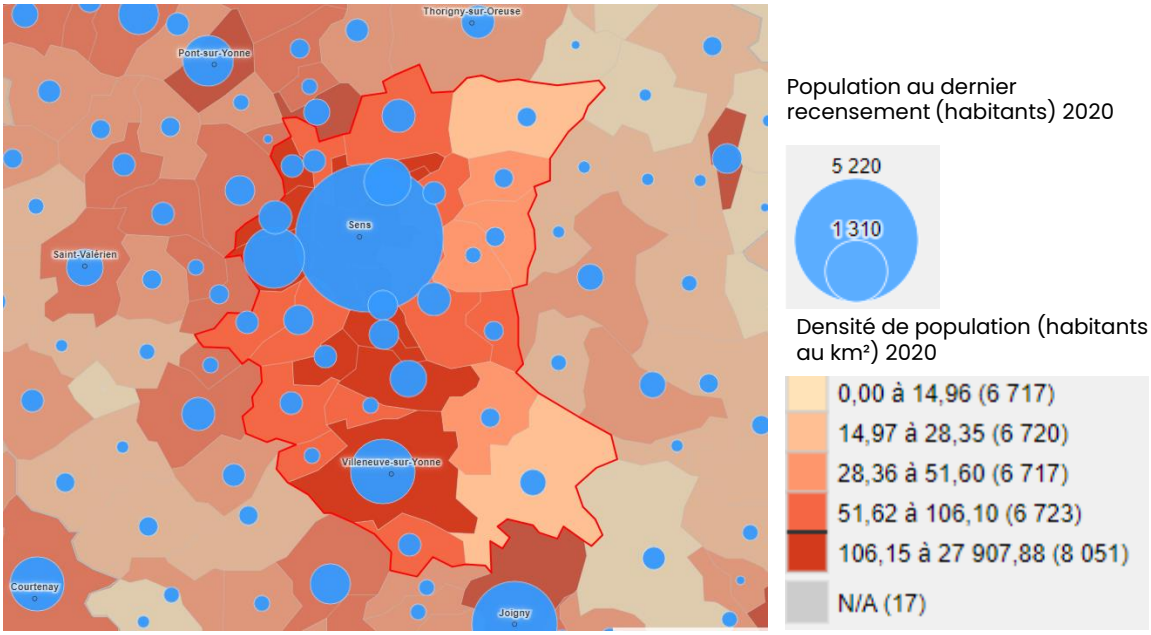

Cartographie de la population et de sa densité sur le territoire de la CAGS. Source : Observatoire des Territoires

Le profil démographique de la population se caractérise par une **proportion plus élevée de jeunes** (moins de 14 ans) **et de seniors** (plus de 60 ans) par rapport à la moyenne régionale et nationale. Il est a noté que **la population de la Communauté d'Agglomération a augmenté de +5% entre 2010 et 2021,** ce qui n'est pas le cas de l'Yonne (Source : INSEE). La population de la CAGS est plus jeune qu'à l'échelle du Département et de la Région.

	CAGS		Yonne	Bourgogne-Franche-Comté	France
Ensemble	59 487	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
0 à 14 ans	10 995	**18,5%**	**16,9%**	**16,5%**	**17,6%**
15 à 29 ans	9 051	**15,2%**	**14,0%**	**16,1%**	**17,5%**
30 à 44 ans	10 329	**17,4%**	**16,9%**	**17,1%**	**18,6%**
45 à 59 ans	11 508	**19,3%**	**20,2%**	**19,9%**	**19,7%**
60 à 74 ans	11 119	**18,7%**	**20,3%**	**19,1%**	**17,0%**
75 ans ou plus	6 484	**10,9%**	**11,6%**	**11,2%**	**9,6%**

Population par grandes tranches d'âges, Source : INSEE, 2021

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le Grand Sénonais : Une situation socioéconomique moins favorable que celle de la région

La représentation de la population selon les catégories socio-professionnelles révèle une **proportion plus faible d'agriculteurs** sur le territoire de la CAGS qu'aux échelles supra (département, région, France). Cette observation n'est pas étonnante au vu du type d'agriculture sur le territoire : de grandes exploitations mécanisées dédiées à la culture de céréales/oléo-protéagineux.
Par ailleurs, on observe que la **classe ouvrière est plus représentée** qu'à l'échelle nationale (15,5% vs 11,7%), de même pour les **retraités** (31,5% vs 26,8%). A l'inverse la **catégorie des cadres est moins représentée** (6,2% vs 10,1%).

	CAGS		Yonne	Bourgogne-Franche-Comté	France
Ensemble	48 637	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Agriculteurs exploitants	191	**0,4 %**	**1,3%**	**1,2%**	**0,7%**
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 580	**3,2%**	**3,6%**	**3,5%**	**3,7%**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 993	**6,2%**	**5,4%**	**6,7%**	**10,1%**
Professions intermédiaires	6 033	**12,4%**	**12,3%**	**13,3%**	**14,4%**
Employés	7 499	**15,4%**	**15,3%**	**14,8%**	**15,6%**
Ouvriers	7 540	**15,5%**	**15,0%**	**14,4%**	**11,7%**
Retraités	15 313	**31,5%**	**33,0%**	**31,4%**	**26,8%**
Autres personnes sans activité professionnelle	7 486	**15,4%**	**14,1%**	**14,8%**	**17,0%**

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, Source : INSEE, 2021

Cette structure de population est intéressante à comparer avec des éléments de revenus par habitant afin de déceler d'éventuelles populations avec une plus forte vulnérabilité économique. **La médiane du revenu disponible par UC est de 21 260 € sur le territoire de la CAGS**, proche de la valeur enregistrée dans l'Yonne (21 940 €) mais **plus faible que celle de la Région (22 750 €).**

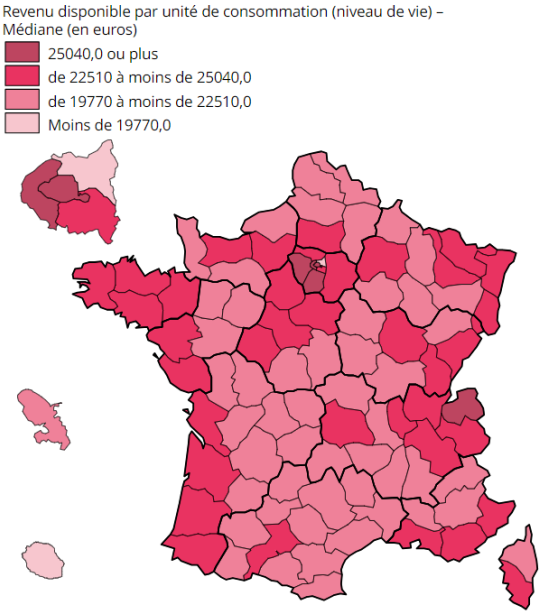

Cartographie de la médiane du revenu disponible par UC € en France. Source : INSEE 2021

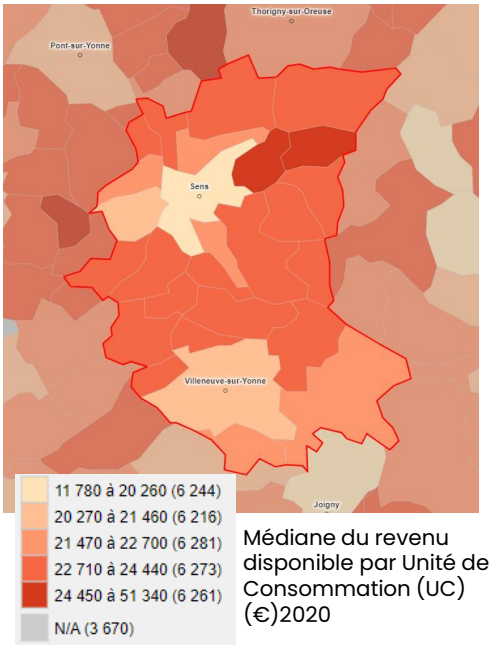

Cartographie de la médiane du revenu disponible par UC €. Source : Observatoire des Territoires

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le Grand Sénonais : un territoire façonné par l'eau

Le territoire est **traversé par l'axe structurant de l'Yonne** sur lequel les deux principaux pôles urbains se sont historiquement implantés, Villeneuve-sur-Yonne et Sens, à sa confluence avec la Vanne. Cet axe nord-sud est également celui de la voie ferrée et du tracé de l'actuelle D606. (Source : PLUiH de la CAGS, 2017)

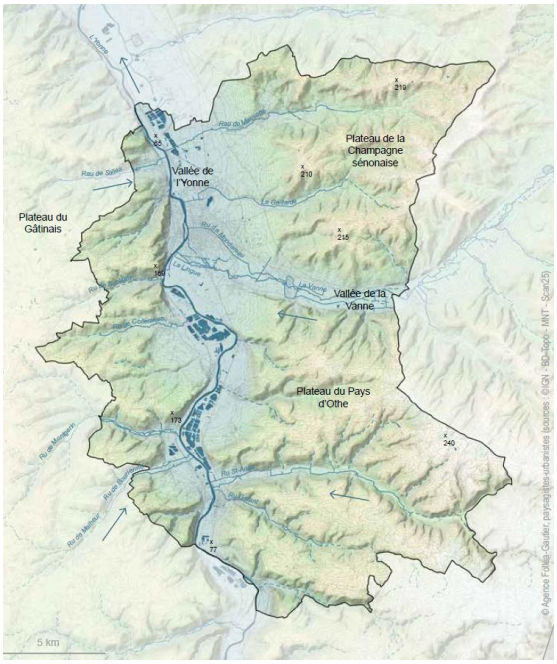

Carte des reliefs et de l'hydrologie de la CAGS. Source : Diagnostic territorial et environnemental, PLUiH de la CAGS, 2017

Entre espaces agricoles et sylvicoles

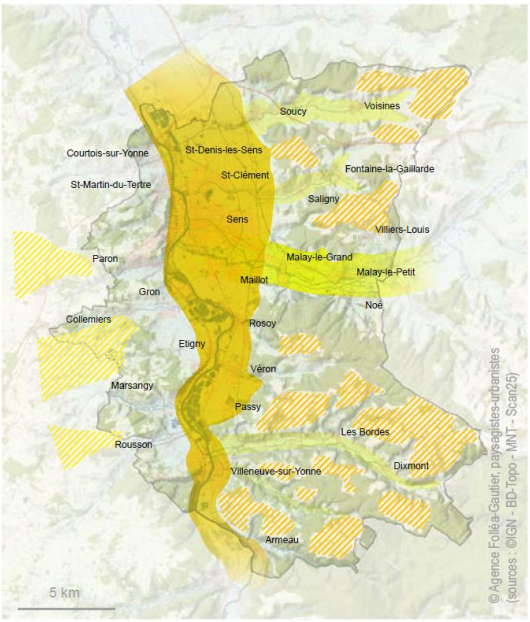

Les paysages agricoles
- La vallée de l'Yonne
- La vallée de la Vanne
- Les vallées secondaires
- Les clairières céréalières
- Les ensembles céréaliers du plateau du Gâtinais

Carte des paysages de la CAGS Source : Diagnostic territorial et environnemental, PLUiH de la CAGS, 2017

Les espaces agricoles ont une place prépondérante dans le Grand Sénonais. Plusieurs espaces se distinguent :

- La vallée de l'Yonne et ses parcelles agricoles alternées avec des espaces habités, des zones d'activités et des secteurs de nature
- La vallée de la Vanne et ses grandes parcelles de maïsiculture
- Les vallées secondaires et leurs ensembles agricoles parfois marqués par les prairies comme dans la vallée du ru Galant
- Les clairières céréalières des plateaux de la Champagne Sénonaise et du Pays d'Othe
- Les ensembles céréaliers descendant du plateau du Gâtinais

Les **boisements**, qui recouvrent 30% du territoire, participent à la structuration de celui-ci. Ils se situent principalement sur les hauteurs des plateaux où ils atténuent la monotonie des grandes cultures. (Source : PLUiH de la CAGS, 2017)

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le Grand Sénonais : une production céréalière prédominante

L'agriculture occupe plus de 60 % du territoire (plus de 20 000 ha de SAU) et compte **176 exploitations agricoles** concentrées sur les communes de Villeneuve sur Yonne, Dixmont, Voisines, Villiers Louis et Sens.

76,5 % des exploitations sont en grandes cultures, ce qui se traduit dans l'occupation des sols avec la présence d'une **majorité de terres arables** (céréales et oléo-protéagineux). D'autres productions végétales spécialisées sont présentes de manière plus marginales comme la culture de légumes secs dont les surfaces ont été multiplié par 4 en 10 ans. L'activité d'élevage est quant à elle historiquement basse. Avec une disparition progressive de l'élevage laitier au profit des élevages volailles et ovins (races à viande) dans une moindre mesure.
(Sources : Recensement Général Agricole, Agreste, 2020 et diagnostic agricole et alimentaire de la CAGS, Chambre d'Agriculture de l'Yonne)

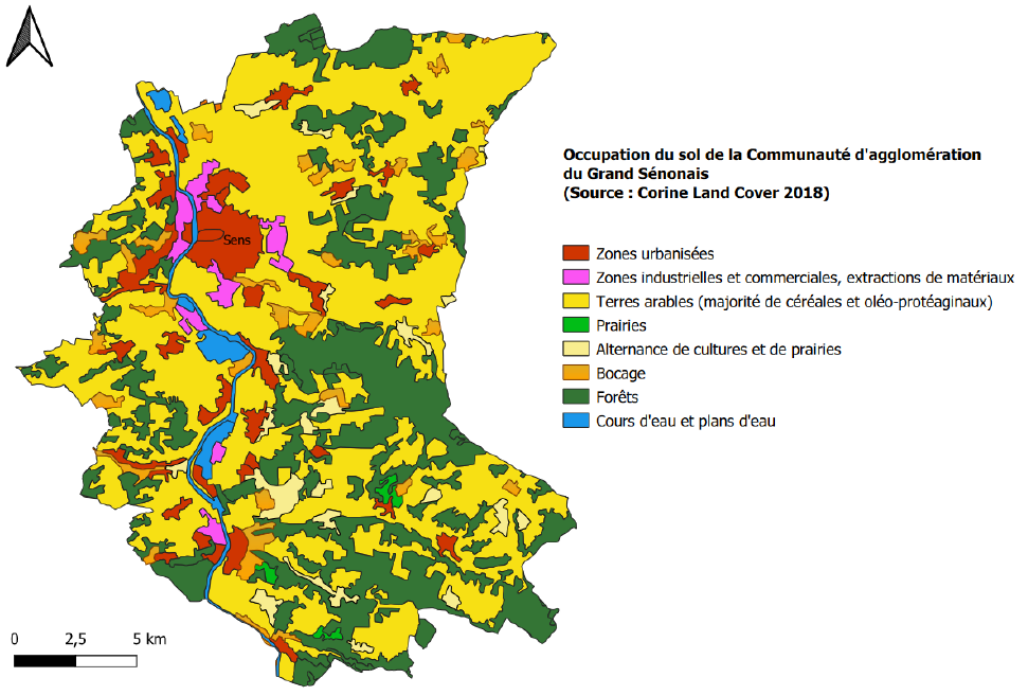

Occupation des sols de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais. Source : Diagnostic agricole et alimentaire de la CAGS, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 2024

Un territoire avec un enjeu de préservation des activités agricoles

Le territoire se caractérise par la présence **de zones urbanisées et industrielles dans la vallée de l'Yonne**. Le **phénomène de périurbanisation** des communes de la ceinture urbaine de Sens peut impacter le maintien et le développement des activités agricoles et rurales.

Par ailleurs, le territoire est marqué par la **baisse du nombre d'exploitations et par l'agrandissement des structures agricoles**. En parallèle de ces mutations, le territoire n'échappe pas à la **problématique de la transmission** des exploitations avec 44% de départ à la retraite dans les 10 prochaines années pour les chefs d'exploitation.

2. SANTÉ

2. VOLET SANTÉ

A. L'impact du système agricole et alimentaire sur notre santé

Des habitudes alimentaires qui impactent la santé de l'Homme et de son Environnement : vers une transition de nos régimes alimentaires ?

Aujourd'hui, les liens entre régime alimentaire et santé sont communément admis : avec l'activité physique, il s'agit de **l'un des déterminants majeurs de la santé**, de l'enfance jusqu'au grand âge. La nutrition inadaptée augmente ainsi le risque de pathologies chroniques, tandis qu'une bonne nutrition permet de prévenir ou limiter les maladies liées au vieillissement (diabète, hypertension, cholestérol, etc.). (Source : Programme National Nutrition Santé 2019-2023, Ministère des Solidarités et de la Santé)

Et pourtant, depuis les années 1960, la **composition du panier alimentaire a fortement évolué**. Les principaux postes de dépenses (viande, fruits et légumes, pains et céréales), diminuent régulièrement, tandis que les **plats préparés, produits sucrés et boissons non alcoolisées augmentent.** Plus de la moitié des aliments transformés consommés est issue d'une fabrication industrielle, un tiers est du fait-maison (élaboré sur place à partir de produits bruts), le reste est artisanal (élaboré avec contribution manuelle directe de l'artisan) ou provient d'une autre origine. (Source : Cinquante ans de consommation alimentaire : Une croissance modérée, mais de profonds changements? Larochette, B. & Sanchez-Gonzalez, J., 2015).

Ces constats amènent **à nous questionner sur notre rapport à l'alimentation** et nos régimes alimentaires. Les **PAT** sont un dispositif intéressant, au vu de leur transversalité, pour traiter de ces sujets et répondre aux objectifs nationaux portés par le **PNNS 4,** initiative gouvernementale française lancée en 2001 dont l'objectif principal est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur deux déterminants majeurs : la nutrition et l'activité physique.

Le Programme National Nutrition Santé 2019 - 2024

ZOOM SUR...

10 **mesures phares** du Programme National Nutrition Santé 2019 – 2023 :

1. Promouvoir les nouvelles **recommandations nutritionnelles**
2. **Augmenter les fibres**, **réduire les quantités de sel, sucres, gras** dans les aliments de consommation courante et promouvoir le **nutri-score**
3. **Réduire la consommation de sel** de 30%
4. **Protéger les enfants et les adolescents** d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés
5. Permettre à tous de bénéficier d'une **restauration collective** de qualité en toute transparence
6. Etendre **l'éducation à l'alimentation** de la maternelle au lycée
7. Développer la pratique **d'activité physique** adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques
8. Renforcer la **prescription d'activité physique** adaptée par les médecins
9. Veiller à **l'alimentation de nos ainés**
10. Promouvoir et partager au niveau national les **actions locales innovantes**, sources de créativité

2. VOLET SANTÉ

A. L'impact du système agricole et alimentaire sur notre santé

Des habitudes alimentaires qui impactent la santé de l'Homme et de son Environnement : vers une transition de nos régimes alimentaires ?

L'évolution de nos pratiques alimentaires représente à la fois un enjeu de santé publique et de santé environnementale. C'est le concept **One Health, « une seule santé »** initié au début des années 2000 (OMS). Il prône, face à la complexité des interactions entre la santé des animaux, des Hommes et de l'environnement, le développement de solutions à l'échelle du système (notamment système alimentaire).

La révolution de nos systèmes alimentaires passera notamment pas la **mutation de nos régimes alimentaires**, ce que propose notamment le scénario Afterres2050 (Solagro) :

- ↘ De la surconsommation et des pertes et gaspillage
- ↘ De la consommation de produits transformés
- ↗ De la végétalisation, en substitution aux protéines carnées

L'évolution de nos régimes alimentaires devra se traduire par une **évolution des pratiques agricoles** pour limiter l'impact sur la santé humaine et environnementale : réduction de l'utilisation de produits chimiques, perturbateurs endocriniens, santé des sols, etc.

Quelles sont les projections de nos régimes alimentaires à 2050 ?

Assiette actuelle
France métropolitaine

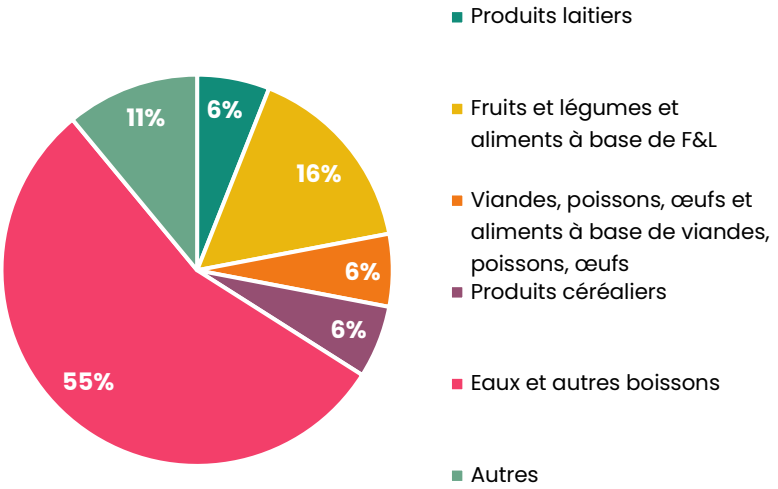

Soliance Alimentaire, d'après INCA3, Anses, 2017

Gaspillage alimentaire : 63 kg/an/hbt
(donnée nationale - Eurostat)

Scénario 2050
Tendanciel

Une évolution insuffisante et disparate des régimes alimentaires :

↗ Végétalisation

↗ Des produits transformés

↘ de 30% du gaspillage alimentaire, insuffisant face à l'objectif de 50% fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone

Assiette bas carbone, saine et abordable, d'après Lifewell
↘ des apports en protéines animales
↘ des apports en produits transformés
↗ céréales, légumes et légumineuses

B. L'alimentation : un déterminant majeur de la santé

Des maladies chroniques étroitement liées à notre alimentation

L'obésité et le surpoids : une situation stabilisée mais non moins inquiétante

En France, 17% de la population adulte est **obèse** et **18,8% en Région Bourgogne-Franche-Comté.** La littérature scientifique révèle que le surpoids et l'obésité sont généralement **plus fréquents dans les catégories sociales défavorisées.** La prévalence de l'excès de poids est de 51,1% chez les ouvriers, 45,3% chez les employés, 45% chez les professions intermédiaires et 35% chez les cadres. (Source : Inserm).

La prévalence de surpoids et de **l'obésité infantile** reste élevée en France (20 % des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids et 5,4% sont en situation d'obésité). (Source : Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité en France, Pr Laville, 2023). Elle est par ailleurs **marquée par les disparités sociales** : les enfants d'ouvriers sont 4 fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres. (Source : La santé des élèves de grande section de maternelle : des inégalités sociales dès le plus jeune âge, Drees, 2015).

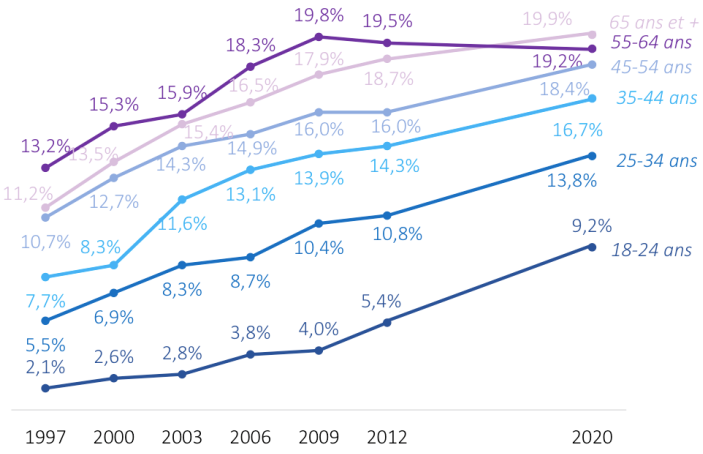

Evolution des prévalences de l'obésité selon l'âge entre les enquêtes Obépi-Roche 1997-2012 et Obébi 2020. Source : Inserm

Le diabète : une maladie en progression et marquée par des disparités sociales

Chaque année, **le diabète continue de progresser** et touche plusieurs millions de personnes. En France, le taux de prévalence s'élève à 5,32%, il est de **5,87% dans l'Yonne**. (Source : Santé Publique France, 2020). Le diabète est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes et le pic de la prévalence du diabète en France se situe entre 80 et 84 ans. La survenue du diabète de type 1 chez l'enfant augmente d'environ 4% par an. En France 19,5 enfants sur 100 000 sont touchés contre 20,1 en Région Bourgogne-France-Comté. En plus des disparités d'âges ou de sexe, le diabète se traduit par des **inégalités sociales de santé** : les personnes en situation de vulnérabilité sociale sont davantage touchées. (Source : Fédération des Diabétiques).

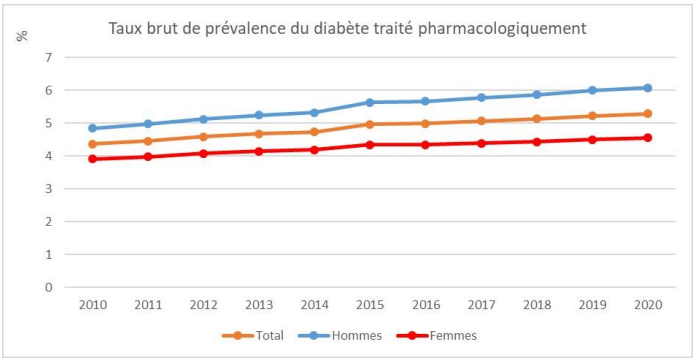

Taux brut de prévalence du diabète traité pharmacologiquement. Source : Santé Public France

B. L'alimentation : un déterminant majeur de la santé

Des publics aux problématiques de santé différentes selon les âges

Une hausse des maladies chroniques

Dans la population générale de la CAGS, on assite à une **forte hausse des maladies chroniques,** notamment le diabète de type 2, des maladies cardiovasculaires et de l'obésité. Cette tendance est semblable aux dynamiques régionale et nationale, illustrant les effets combinés des régimes alimentaires et de la sédentarité des populations. (Source : CLS CAGS, 2018 – 2022).

Chez les jeunes, un rapport à l'alimentation causant des troubles du poids

Les jeunes sont de plus en plus concernés par des **troubles du poids** (surpoids, obésité mais aussi maigreur), qui peuvent être liés à une alimentation déséquilibrée, un accès limité à des produits frais et une consommation accrue de produits industriels.

Par ailleurs, on observe une **exacerbation des conduites addictives** (tabac, alcool, cannabis), pouvant être corrélée à des déséquilibres alimentaires et à des facteurs psychosociaux (stress, précarité, influence des réseaux sociaux, etc.). (Source : CLS CAG, 2018 – 2022)

Les séniors, une population plus vulnérable face aux maladies chroniques et aux aléas climatiques

Le profil sanitaire du territoire met en évidence que les seniors (personnes âgées de plus de 65 ans) sont notamment touchés par des **maladies de l'appareil circulatoire, le diabète et les cancers**. (Source : CLS CAG, 2018 – 2022).

Par ailleurs, la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence et de la durée **des vagues de chaleur représentent un risque** de santé publique, notamment pour les publics séniors (hyperthermie, déshydratation). (Source : PCAET CAGS, Intermezzo, 2021)

C. Des polluants agricoles qui impactent notre santé

Trois voies de contamination par une diversité de polluants agricoles

Inhalation : des impacts sur notre système cardiovasculaire, des irritations oculaires et cutanées

PM 10

L'agriculture sur la CAGS représente 33% des émissions contre 18% à l'échelle nationale

Particules générées en majorité par le **travail du sol (labours, semis, moissons) et la gestion des résidus.**

PM 2,5

L'agriculture sur la CAGS représente 12% des émissions contre 6% à l'échelle nationale

Ces particules sont liées au **travail du sol et à la gestion des résidus,** donc essentiellement aux cultures.

NH_3

L'agriculture sur la CAGS représente 96% des émissions contre 94% à l'échelle nationale

Ces émissions sont principalement liées **à l'élevage (déjections) et à l'épandage d'engrais minéraux** : le sol transforme en ammoniac l'azote apporté par les engrais.

SO_2

L'agriculture sur la CAGS représente 3% des émissions

Le dioxyde de soufre d'origine agricole provient essentiellement des **engins agricoles et des installations de combustions utilisant du fioul domestique**

Ingestion : des impacts sur nos systèmes digestif, endocrinien et nerveux

Pesticides, insecticides

Intensité d'usage de pesticides* : 5 vs 4,3 dans l'Yonne et 2,4 en BFC (CRATer)

Utilisés pour protéger les cultures

Cet indicateur correspond au ratio entre le NODU et la surface agricole du territoire. Il peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements de pesticides utilisés à leur dosage maximal autorisé que reçoivent les terres agricoles du territoire.

Nitrates

Pas de dépassement du seuil de nitrates (50mg/l) mais la teneur en nitrate dans l'eau potable est située dans une zone de qualité dégradée

Principalement liés **à la fertilisation azotée**

Contact (peau, yeux) : irritations et maladies cutanées et oculaires

Les impacts de notre système de production touchent plus particulièrement les travailleurs agricoles et agroalimentaire, au contact régulier avec divers produits phytosanitaires.

ADEME, Agriculture et pollution de l'air : quel rapport ?, 2020
ADEME Les émissions agricoles de particules dans l'air, état des lieux et leviers d'action
PCAET, CAGS, Intermezzo, 2021

D. Le défi de l'accès aux soins

Une offre de soins inégalement répartie et sujette à un manque d'attractivité pour les professionnels de santé

Une offre de soins redynamisée mais des disparités qui persistent

Le diagnostic du CLS de 2018-2022 faisait état d'une **offre de soins de 1er recours inférieure à celle de la région** et le territoire a été identifié comme **zone d'intervention prioritaire** pour le zonage Médecins en 2017. (Source : CLS CAGS, 2018-2022) Il en a résulté une **redynamisation** de l'offre de soins et une **hausse de la démographie médicale**, principalement sur la ville de Sens. (Source : Entretien service en charge du CLS PETR Nord Yonne, 2024).
Toutefois, à l'échelle de la CAGS, les **densités de professionnels de santé libéraux restent faibles** au regard des données nationales. Par exemple, le territoire compte 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants, contre 8,4 en France. Par ailleurs, la part de médecins généralistes âgés de 55 ans ou plus en 2022 est de 68,3% en 2022 contre 47,2% en France.

Une offre sanitaire concentrée autour de Sens : Centre Hospitalier de Sens et de la Clinique Paul Picquet

Les professionnels de santé sont plutôt concentrés sur la ville de Sens avec notamment le **Centre Hospitalier de Sens** et la **Clinique Paul Picquet**. Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne situé à Auxerre dispose de plusieurs réseaux intervenant sur le territoire de la CAGS.

La **prise en charge médico-sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** est réalisée par différentes structures présentes sur l'ensemble du territoire : 9 Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes, 1 service de soins infirmiers à domicile, 1 centre médico-éducatif, 3 services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, 2 instituts médico-éducatifs, 1 centre d'action médico-sociale précoce, 3 foyers de vie, 2 foyers d'accueil médicalisé, 1 maison d'accueil spécialisée, 4 foyers d'hébergement, 2 services d'accompagnement à la vie sociale, 1 service d'accompagnement médico-social adultes handicapés et 1 établissement et service d'aide par le travail. (Source : CLS CAGS, 2018-2022)

L'attraction des services hospitaliers d'Ile-de-France à prendre en compte

Du fait de sa **proximité avec l'Ile-de-France**, le territoire bénéficie de l'attraction des services hospitaliers de la Région, offrant une plus large palette aux habitants. (Source : Portrait socio-sanitaire du Pays Sénonais, ARS et ORS, 2016)

E. Un tissu d'acteurs engagés

Cartographie des acteurs et de leurs actions

Institutions publiques

Etat
- Participation de la Préfecture dans des politiques de cohésion sociale et de santé > DDCSPP, Dreal, etc.

Région BFC
- Co-pilotage du PRS 3 au titre de l'environnement
- Signataire d'une convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en BFC »

Conseil Départemental
- En charge des structures de Protection Maternelle et Infantile
- Financement de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) et de l'agrément des familles d'accueil
- Financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Suivi des services d'aides à domicile et accompagnement des EHPAD
- Plan de soutien à l'installation de professionnels de santé

CAGS
- Animation du contrat local de santé

Communes
- CCAS : Prise en charge des personnes fragilisées isolées avec un accompagnement social global

ARS BFC
- Mise en œuvre PRS 2 et PRS 3
- Signataire d'une convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en BFC »
- Instance de concertation : Conseil Territorial de Santé de l'Yonne

Observatoire Régional de Santé BFC
- Enquêtes quantitatives et qualitatives
- Evaluation de programmes

Promotion Santé BFC
- Mise en œuvre de politique régionale en matière de santé
- Accompagnement des collectivités signataires du PNNS et des associations
- Animation du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS)

CPAM, MSA
- Accompagnement des professionnels de santé
- Politique de prévention et de promotion de la santé

Maison des Adolescents, Maison Sport-Santé

Associations

Réseau Sport Santé

Association Sans Kilo

Atelier Bonjour

FREDON BFC

Professions et établissements de santé

Centre Hospitalier de Sens

Clinique Paul Picquet

Centre de santé polyvalent à Véron

Professionnels libéraux

F. Des actions pour la santé

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

Les actions portant sur l'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles sont traitées dans le chapitre dédié au volet Environnement du PAT.

CAGS - Contrat local de Santé 2023 - 2028

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé est conclu entre l'Agence Régional de Santé et les collectivités territoriales afin de **promouvoir la santé, la prévention**, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Il a pour but de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire :

- **Réduire les inégalités** sociales et territoriales de santé ;
- **Lutter contre l'exclusion** des personnes fragilisées en particulier les personnes âgées ;
- Renforcer le lien avec les **équipements de santé** ;
- **Sensibiliser** les citoyens sur les enjeux de la santé

Il prévoit une articulation avec le Projet Alimentaire Territorial.

Ville de Sens – Mission Santé du CCAS

Dans le cadre de financement par le Contrat de Ville du Sénonais, le CCAS de la Ville de Sens porte une mission santé avec le déploiement **d'actions de prévention** principalement auprès des publics des QPV. Au sein des centres sociaux, sont organisés des **ateliers sur la thématique nutrition santé** auprès de publics où la prévalence d'obésité et de diabète est exacerbée (Source : entretien CCAS de la Ville de Sens).

F. Des actions pour la santé

Initiatives des opérateurs de terrains

Les actions portant sur l'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles sont traitées dans le chapitre dédié au volet Environnement du PAT.

Association Sans Kilo – Sensibilisation Nutrition - Santé

Animation de **groupes de paroles** et **d'ateliers** sur la thématique de l'alimentation et de la santé :

- Conseils et recommandations diététiques
- Lecture d'étiquettes produits
- Cuisine
- Développement de l'enfant
- Etc.

G. Atouts et défis pour le territoire

Le Grand Sénonais : une diversité d'acteurs impliqués sur la thématique Santé

Les *ATOUTS* du territoire

Un réseau d'acteurs dynamiques sur les questions de santé

- Réseau d'acteurs locaux solides pour des actions de sensibilisation à tous les âges et dans les quartiers où de plus fortes inégalités sociales et de santé perdurent
- Des politiques publiques pour redynamiser l'offre de soins et son accessibilité

Un contrat local de santé

Une offre de soins redynamisée

- Hausse de la démographie médicale, principalement sur la ville de Sens

Les *DEFIS* du territoire

Des données de santé alarmantes : des maladies liées en partie aux régimes alimentaires qui continuent de progresser, en particulier chez l'enfant

- 18,8% d'obésité en Région Bourgogne-Franche-Comté (contre 17% en France) – chiffres en constante progression
- 5,87% de diabète dans l'Yonne (contre 5,32% en France) – chiffres en constante progression
- 20,1 sur 100 000 touchés par le diabète en Région Bourgogne-France-Comté contre 19,5 en France
- Augmentation de 4% par an du diabète de type 1 chez l'enfant

Une offre de soin inégalement répartie et sujette à un manque d'attractivité pour les professionnels de santé

- Une concentration de l'offre dans la Ville de Sens, marquant une polarité entre Sens et sa périphérie et les communes plus rurales

Une agriculture polluante : des impacts sur la santé humaine (système cardio-vasculaire, endocriniens, nerveux, digestifs, etc.)

- Une agriculture orientée sur un modèle de grandes cultures conventionnel et intensif en intrants (eau, produits phytosanitaires)
- Des émissions de particules en suspension (PM10 et PM2,5) et d'ammoniac (NH_3) supérieures aux moyennes nationales
- Une pollution des eaux aux nitrates et pesticides

Un manque de sensibilisation à l'impact des habitudes alimentaires sur la santé et une capacité insuffisante à faire des choix éclairés en matière d'alimentation

- Multiplication des marques et labels difficiles à décrypter (exemple du Nutriscore)
- Manque d'éducation à la santé, notamment chez les enfants
- Une évolution des régimes alimentaires insuffisantes : hausse de la consommation de produits ultra-transformés, réduction insuffisante du gaspillage alimentaire

2. VOLET SANTÉ

Maladies métaboliques

- **18,8% d'obésité en Région BCF (contre 17% en France)**
- **5,4% des 6 – 17 ans en situation d'obésité en France**
- **51,1% de prévalence du surpoids chez les ouvriers contre 35% chez les cadres en France**
- **5,87% de diabète dans l'Yonne (contre 5,32% en France)**
- **20,1 sur 100 000 touchés par le diabète en Région Bourgogne-France-Comté contre 19,5 en France**
- **+4% de prévalence du diabète par an chez l'enfant en France**

Pollutions agricoles

- **33% : part du secteur agricole dans les de PM10 sur la CAGS par le secteur agricole (contre 18% en France)**
- **12% : part du secteur agricole dans les émissions de PM 2,5 (contre 6% en France)**
- **96% : part du secteur agricole dans les émissions d'ammoniac (contre 94% en France)**
- **5 : Intensité d'usages de pesticides dans l'Yonne contre 4,3 en BFC**

En synthèse,

Le Grand Sénonais fait face à des **défis de santé publique** liés à l'alimentation, avec une prévalence élevée de **l'obésité** (18,8 % des adultes en Bourgogne-Franche-Comté) et du **diabète** (5,87 % dans l'Yonne). Ces maladies touchent particulièrement les **populations les plus précaires**, renforçant les **inégalités sociales de santé**. Par ailleurs, les jeunes sont de plus en plus concernés par des troubles du poids et des déséquilibres alimentaires, tandis que les seniors sont particulièrement vulnérables aux maladies chroniques et aux effets du changement climatique.

Le territoire est également marqué par une **offre de soins inégalement répartie**, avec une concentration des services médicaux sur la ville de Sens, ce qui creuse les disparités d'accès aux soins dans les zones rurales. De plus, l'agriculture locale génère des impacts sur la santé humaine, notamment via l'exposition aux **polluants agricoles** (pesticides, particules fines, ammoniac, etc.).

Toutefois, des leviers existent pour améliorer la situation. Le Grand Sénonais bénéficie d'un **réseau d'acteurs engagés** sur les questions de santé et de sensibilisation, notamment en lien avec la nutrition et l'alimentation durable. Des **politiques publiques** soutiennent la redynamisation de l'offre de soins et l'accompagnement des publics vulnérables. Enfin, une **meilleure information sur les choix alimentaires** et l'impact du système agricole peut contribuer à limiter les risques pour la santé et favoriser un cadre alimentaire plus sain pour tous.

3. SOCIAL

3. VOLET SOCIAL

A. Des inégalités d'accès à une alimentation durable

La précarité alimentaire : un phénomène aux multiples composantes

En France, **9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté**, soit 14,7 % de la population française. Parmi les étudiants, 31,3 % sont en dessous du seuil de pauvreté ainsi que 7,6 % des retraités. Un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre et 33,6 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population (Source : INSEE, 2019). Ces publics précaires sont susceptibles de connaître des situations de précarité alimentaire* et d'avoir recours à l'aide alimentaire. Chaque année, 5,5 millions de personnes ont recours à cette aide *(Le Morvan & Wanecq, 2019)*, un chiffre qui ne couvre pas entièrement les besoins réels (certaines personnes ne veulent ou ne peuvent pas accéder à cette aide) et une personne sur 5 a recours à l'aide alimentaire depuis plus de 5 ans *(Grange & alii., 2013).*

*« La précarité alimentaire est la co-jonction d'une pauvreté économique et une série d'empêchements socio-culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable : obligation d'avoir recours à l'assistance avec un passage obligé par des structures de contrôle, pouvoir d'agir contraint, assignation à la consommation de produits alimentaires non-durables » Paturel, 2019

Les causes de la précarité alimentaire sont aujourd'hui bien connues (Rastoin et Ghersi, 2010) :

- **La pauvreté**, qui pousse les familles et les personnes précaires à utiliser leurs ressources pour satisfaire leurs besoins vitaux (habiter, manger, se soigner) comme variables d'ajustement de la gestion de leur vie quotidienne ;
- **Le modèle de consommation alimentaire** « local » disparaît par suite de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la globalisation. Il est remplacé par une diète agro-industrielle de qualité nutritionnelle incertaine et affaiblissant « l'autonomie alimentaire locale » ;
- **Les choix de politiques publiques** qui ont soutenu une consommation de masse depuis 50 ans avec des réponses du côté de l'offre : l'aide alimentaire est donc conforme à ce modèle.

Face à ces enjeux, **l'accessibilité alimentaire et la justice sociale** sont des questions de plus en plus prises en compte par les collectivités. En effet, **l'accès à une alimentation saine et de qualité des populations en situation de précarité économique est un enjeu majeur des politiques sociales et alimentaires.**

3. VOLET SOCIAL

A. Des inégalités d'accès à une alimentation durable

L'accès à l'alimentation : un défi d'ordre sociétal et économique

Comment caractériser l'accessibilité alimentaire ?

Les premières conditions auxquelles nous pensons sont bien entendu les conditions **d'accès économique et physique**. Néanmoins, il faut aller plus loin et préciser que cet accès doit être pour des **produits alimentaires adaptés aux besoins nutritionnels et culturels** de la population (notamment dans le respect des religions). Ensuite, dans le cadre de systèmes alimentaires durables, on attachera une importance particulière aux **conditions du mode de production** de l'alimentation. Que l'on soit dans des circuits longs, des circuits courts, de l'agriculture paysanne, biologique, conventionnelle etc., la question de la **durabilité environnementale, sociale et politique du mode de production** doit être posée. Enfin, on s'intéressera aux conditions **d'accès à l'information et/ou à l'éducation** sur ce qu'est un système alimentaire durable (Paturel & Ndiaye, 2020).

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, nous traiterons de :

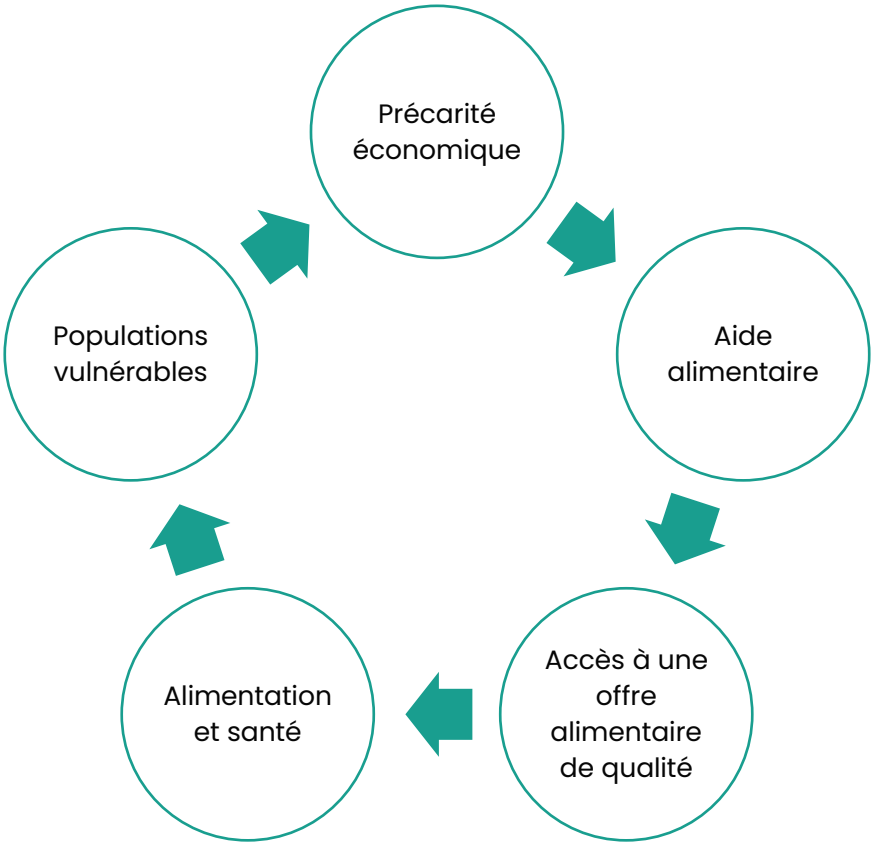

Multi-factorialité de la précarité alimentaire

3. VOLET SOCIAL

A. Des inégalités d'accès à une alimentation durable

L'accès à l'alimentation : un défi d'ordre sociétal et économique

Quelles sont les projections à 2050 ?

Augmentation de la « précarité alimentaire » :

- **16 %** des Français déclarent ne pas manger assez en 2022
- Une hausse très importante en 2022 : **+4 points** entre juillet et novembre 2022
- Les personnes **les plus concernées** sont : les femmes, les plus jeunes, les personnes au chômage, et, d'une façon générale, celles aux plus faibles revenus.
- **16%** d'inflation sur les produits alimentaires en mars 2023
- **7 millions** de personnes sont concernées par l'aide alimentaire en 2020
- **1 personne sur 2** dans le besoin n'a pas recours à l'aide alimentaire

N.B. : Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un niveau de connaissance sur l'alimentation et une représentation du « bien manger » similaire à la population générale (Brocard et al., 2022)

(Sources : « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités » - Crédoc, mai 2023. Lien web.,10 chiffres sur la précarité alimentaire – Make Sense, janvier 2024. Lien web, « La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim » - Crédoc, septembre 2023)

Risque d'une fracture alimentaire amplifiée :

La **fracture alimentaire risque de s'amplifier** sous l'effet de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la **volatilité des marchés agricoles**, la hausse des coûts de production et **l'inflation** contribuent à une augmentation des prix des denrées alimentaires, rendant leur accès plus difficile pour les populations précaires. Par ailleurs, la **domination croissante des grandes entreprises** de distribution réduit les opportunités d'accès aux circuits alimentaires alternatifs. Enfin, cette dynamique creuse l'exclusion des populations les plus vulnérables, accentuant ainsi la fracture alimentaire. Ce phénomène touche particulièrement les **zones urbaines défavorisées** ainsi que les **territoires ruraux enclavés**, où l'accès à une alimentation saine et diversifiée devient de plus en plus restreint.

B. Une forte précarité socio-économique

Précarité économique : une vulnérabilité socioéconomique plus forte qu'en Région

La première barrière qui limite l'accès à une alimentation de qualité est la **contrainte budgétaire**. En effet, l'alimentation est devenue une variable d'ajustement du budget des Français. Le tableau ci-dessous regroupe des **indicateurs de précarité économique** à l'échelle de la CAGS et en comparaison avec les chiffres départementaux, régionaux et nationaux.

	CAGS	Yonne	BFC	France
Taux de pauvreté* (2021)	18,4%	14,9%	13,4%	14,5%
Taux de chômage (2021)	11,5%	9,0%	8,1%	9,1%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €) (2021)	21 260€	21 940€	22 750€	23 080€
Part des ménages fiscaux imposés (%) (2021)	49,7%	50,2%	51,7%	53,4%

*Indicateurs de précarité économique. *Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 60% de la médiane du revenu de l'ensemble de la population Source : INSEE, 2021*

Cette vulnérabilité socioéconomique peut notamment s'expliquer par la migration de population d'Ile-de-France vers ces territoires frontaliers où le logement est plus accessible (Source : entretiens CCAS de Sens et ORS BFC).

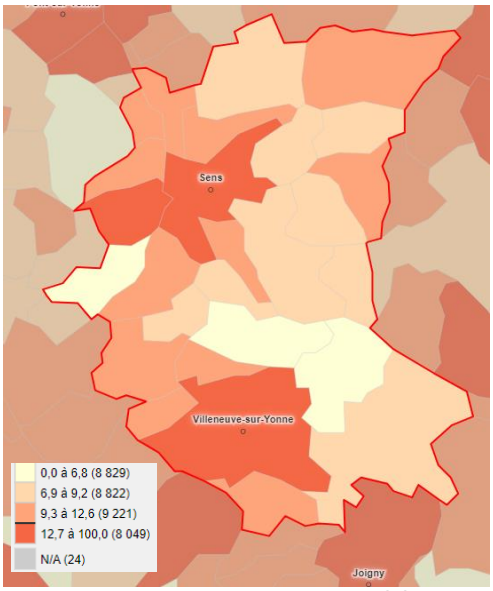

Taux de chômage des 15 – 64 ans (%). Source : Observatoire des Territoires, 2020

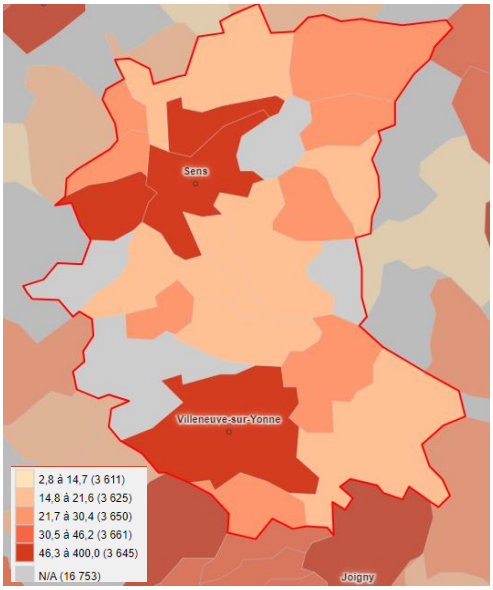

Part d'allocataires du RSA (%). Source : Observatoire des Territoires, 2021

En synthèse,

- Taux de pauvreté de la CAGS › Taux départemental, régional et national
- Taux de chômage de la CAGS › Taux départemental, régional et national
- Revenus des habitants de la CAGS ‹ Revenus régional, national

Une certaine **vulnérabilité économique** sur le territoire, concentrée sur la ville de Sens et les communes voisines (Paron et Saint-Clément) et sur la commune de Villeneuve-sur-Yonne.

B. Une forte précarité socio-économique

Une précarité exacerbée dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones franches urbaines de Sens

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le principal critère pour le découpage des quartiers a été la concentration en pauvreté définie par l'Insee.

Les **zones franches urbaines** sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des périmètres géographiques dits sensibles ou défavorisés

L'article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 (Loi Borloo) modifiée par la loi du 18 janvier 2005 dispose que le **programme national de rénovation urbaine** (PNRU) vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible.

Les populations le plus durement touchées par la précarité et les plus susceptibles de connaître un accès réduit à l'alimentation se concentrent dans ces quartiers.

Le **quartier Prioritaire Les Chaillots** accueille 1 059 personnes avec :
- 468 logements sociaux
- 1 130 € : Revenu médian disponible
- 23,8% : part des ménages imposés
- 37,5% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Le **quartier Prioritaire Arènes – Champs Plaisants** accueille 5 572 personnes avec :
- 2 283 logements sociaux
- 54,6% de taux de pauvreté
- 41,9% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Source : Contrat de Ville du Sénonais Quartiers 2030

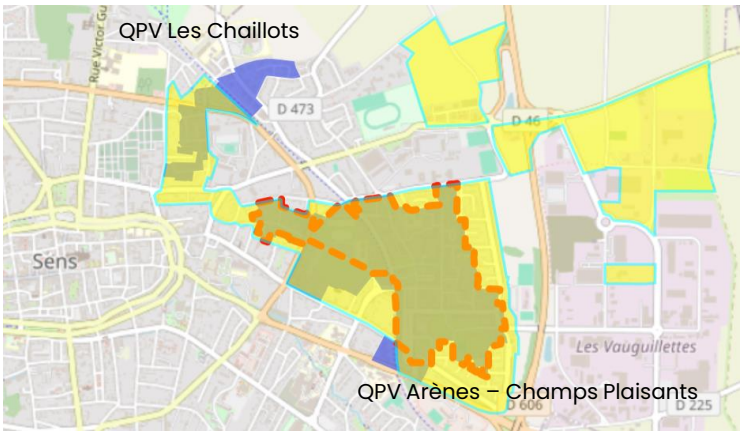

Projet de renouvellement urbain

Zone Franche urbaine (ZFU)

Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

B. Une forte précarité socio-économique

Des populations plus à risque sur le territoire : familles nombreuses et monoparentales, personnes âgées, chômeurs et étudiants

La **population de la CAGS est plus vulnérable que la population française** en raison de la **composition des ménages** (plus de familles monoparentales ou nombreuses) ; ou bien en raison de leur **position socioéconomique (chômeurs, étudiants, etc.)** ou de **besoins nutritionnels spécifiques pouvant renforcer les difficultés d'accès à une alimentation adaptée** (personnes âgées). Le profil de la population est proche de ceux de l'Yonne et de la Région avec toutefois une part plus importante de familles nombreuses et monoparentales.

Si la part **d'étudiants** est plus faible, c'est un **public qui nécessite une attention particulière**. En effet, ils sont plus touchés par la précarité économique (le taux de pauvreté des moins de 30 ans du territoire s'élève à 26 % contre 18,4% pour l'ensemble de la population).

	CAGS	Yonne	BFC	France
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles* (%)	18,5%	15,7%	14,4%	16,6%
Part des familles nombreuses**	21,5%	18,0%	17,7%	18,0%
Part d'étudiants (%) parmi la population de 15 à 64 ans	7,5%	7,5%	9,4%	13,8%
Part des retraités (%)	31,5%	33%	31,4%	26,8%
Part des plus de 75 ans (%)	10,9	11,6%	11,2%	9,6%
Taux de chômage (2021)	11,5%	9,0%	8,1%	9,1%

Indicateurs de population. Source : INSEE, 2021
**Une famille comprend au moins deux personnes : un couple avec ou sans enfants ou adulte avec un ou plusieurs enfants*
***Familles de 3 enfants ou plus parmi les ménages avec enfants*

Une autre spécificité du territoire est la présence d'une **population en grande précarité**, parfois sans domicile stable, **pour qui la priorité est la survie**. Ces personnes manquent des ressources et des équipements nécessaires pour s'alimenter correctement, ce qui aggrave leur insécurité alimentaire. Elles ont des besoins spécifiques qui exigent des solutions adaptées, notamment un accès facilité aux repas prêts à consommer et à des dispositifs d'accompagnements renforcés.

B. Une forte précarité socio-économique

Aide alimentaire : des acteurs sous contraintes

Des acteurs de terrain pour accompagner les personnes en situation de précarité

Les **associations d'aide alimentaire** jouent un rôle essentiel aux côtés des services publics tels que les **CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale), le **Département**, et d'autres acteurs de la solidarité. Leur mission est de soutenir les personnes en difficulté en leur fournissant une aide alimentaire, mais aussi en les orientant vers les ressources et dispositifs adaptés à leurs besoins.

Sur le territoire de la CAGS, une **diversité d'associations** intervient : Epicerie Magali, Banque Alimentaire, Croix-Rouge Française, Secours Populaire, Restos du Cœur, Sourires d'enfants, Secours Catholique, Un Champ Nouveau, Entraide Protestante, Aide et partage.

Des difficultés croissantes pour les structures de solidarités alimentaires

Les associations et épiceries du territoire font face à plusieurs difficultés :

- Une **baisse des dons** en quantité et en qualité et un **manque de diversité** dans les produits disponibles ;
- Des publics **de plus en plus touchés** : personnes isolées, personnes âgées, notamment en milieu rural, sans domicile fixe, étudiants, migrants, etc. **La population des « invisibles » augmente**, ceux qui n'ont pas recours à l'aide alimentaire par méconnaissance de leurs droits, par inaccessibilité géographique, par peur de la stigmatisation ou bien qui ne rentrent pas dans les critères d'aides.

Pour y répondre, beaucoup d'associations achètent des produits avec leurs propres fonds ou grâce à des subventions et **cherchent à se rapprocher des producteurs locaux**. Cependant, plusieurs obstacles existent :

- Méconnaissance mutuelle entre associations et producteurs locaux ;
- Problèmes logistiques avec l'approvisionnement ;
- Coûts élevés, rendant difficile l'équilibre financier.

Des **efforts de coordination** sont menés entre le Département, le CCAS et les associations. Cependant, certaines zones restent mal couvertes faute de moyens humains, matériels et financiers. Les **zones blanches sont particulièrement présentes dans les communes rurales**, éloignées de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne où les dispositifs d'aide publics et associatifs sont les plus nombreux.

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

Une offre alimentaire principalement en grandes surfaces, accessibles en voiture

Des attentes de la part des consommateurs sur lesquelles s'appuyer

De nombreuses études/travaux convergent vers une évolution des attentes des consommateurs vers **plus de local et de durabilité** :

Des habitudes déjà bien ancrées :

- **50 %** des Français privilégient les **produits de saison**.
- **14 %** adoptent une alimentation principalement **biologique** et **40 %** en consomment occasionnellement.
- Répartition homogène de la consommation bio entre les tranches d'âge.
- **Deux tiers** des Français achètent régulièrement des **produits locaux**.

Malgré cet engouement, plusieurs **obstacles freinent la consommation locale** :

- **Prix élevé** : Le coût est le premier frein à l'achat de produits locaux, mentionné par 46 % des non-consommateurs en 2021.

- **Manque de sensibilisation :** 34 % des non-consommateurs ne pensent pas à acheter des produits locaux.

- **Accès limité** : 27 % des consommateurs déclarent avoir un accès difficile aux produits locaux, et 38 % ne savent pas où les trouver.

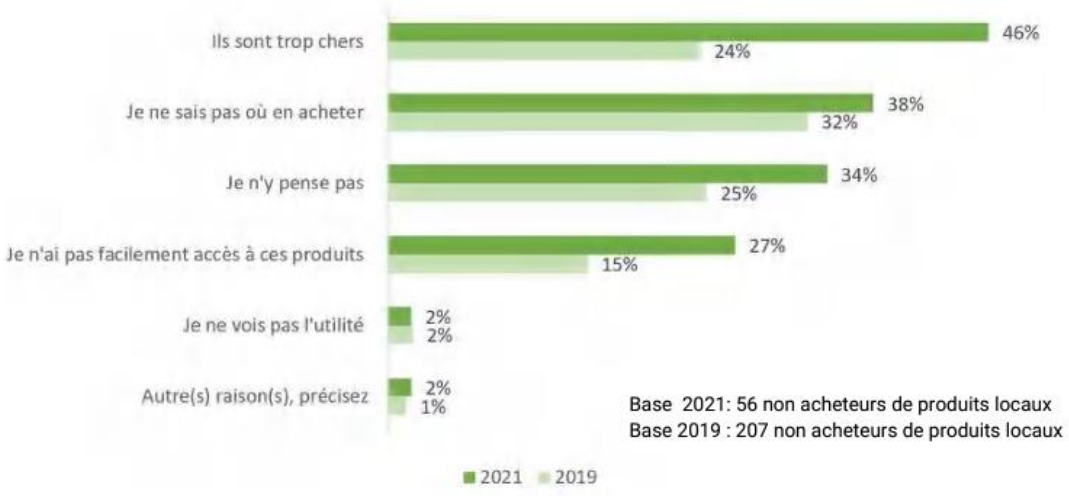

Les freins à l'achat de produits locaux. Source : Baromètre Dyaconnect, 2021

OpinionWay (2021) - « Mieux consommer » pour Intermarché
Baromètre Max Havelaar (2020) - Transition alimentaire
Les freins à l'achat de produits locaux. Baromètre Dyalconnect 2021

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

Une offre alimentaire principalement en grandes surfaces, accessibles en voiture

Des attentes de la part des consommateurs sur lesquelles s'appuyer

Des habitudes alimentaires inégalement répartis selon :

- **Le niveau de vie** : 66 % des CSP+ accordent une attention particulière à la consommation de produits alimentaires sains et équilibrés, ce pourcentage descend à 57 % chez les CSP-
- **L'écart générationnel** : La consommation quotidienne de légumes varie selon l'âge, avec 67 % des 65-75 ans, contre 53 % des 18-34 ans et seulement 49 % des 35-44 ans
- **La culture et l'éducation alimentaire** : Parmi les Français estimant avoir mangé beaucoup de légumes enfant, 62 % d'entre eux en consomment quotidiennement aujourd'hui (contre 57% en moyenne)

Causes principales avancées :

- **Le pouvoir d'achat** : 54 % des shoppers ne comptent pas vraiment leurs dépenses alors que 46 % font leurs courses du quotidien à 10 euros près.
- **La transmission familiale** et les **habitudes alimentaires prises dans l'enfance**

(Source : Fractures alimentaires en France, Ipsos, 2021)

Focus : Quel engagement des classes supérieures ?

Les habitudes alimentaires évoluent vers des pratiques plus durables, surtout chez les plus diplômés et les classes supérieures, mais ces comportements restent souvent en contradiction avec d'autres pratiques polluantes (mobilité, consommation énergétique).

(Source : Crédoc, 2018)

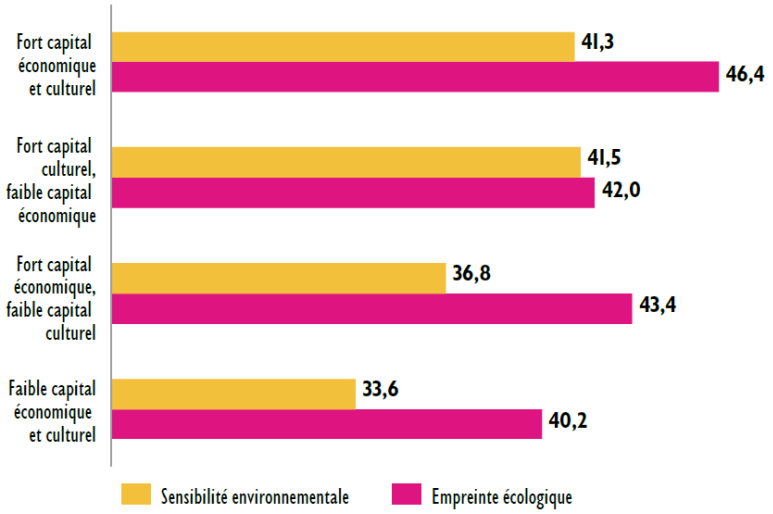

Source : enquêtes Tendances de consommation, 2018, CRÉDOC.

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

Une offre alimentaire principalement en grandes surfaces, accessibles en voiture

Rôle des différents circuits de distribution dans l'alimentation des ménages

Nous distinguons au sein de la consommation des ménages la restauration à domicile (RD) et la restauration hors domicile (RHD). Comme indiqué sur le schéma ci-dessous, la **restauration à domicile** représente plus de **80%** de la consommation des ménages à l'échelle nationale. Dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial, il est donc essentiel de s'attarder sur les lieux de distribution alimentaire, qu'ils soient classiques ou spécialisés.

Les grandes surfaces d'alimentation générale (GSA) commercialisent près des deux tiers des produits alimentaires de la restauration à domicile. Les circuits spécialisés (dont les circuits courts de proximité) ne représentent que 13% de cette consommation à domicile. Si les tendances pré-crise allaient dans le sens d'une augmentation des achats via les circuits spécialisés et d'une diminution du hard-discount, le contexte inflationniste actuel entraîne un réarbitrage des choix des ménages : stabilisation de la consommation en volume, réorientation des achats vers des produits le plus accessibles possible.

Concernant l'achat en **circuits courts**, une étude du Pipame (Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques) estime **entre 10% et 15% la part des achats des ménages** effectués via ces circuits.

La **restauration collective** ne compte, elle, que pour **24%** de la consommation des ménages hors domicile **en valeur**, mais près de **50%** des **volumes**. Elle représente un **levier** important de **développement des filières** alimentaires territorialisées dans la mesure où elle fait partie des compétences des collectivités. Elle revêt également un intérêt en termes d'équilibre alimentaire, d'éducation à une alimentation durable, d'accès pour un plus grand nombre à une alimentation de qualité.

Ces données datent de 2017, mais des études plus récentes, bien que moins complètes, confirment ces résultats.

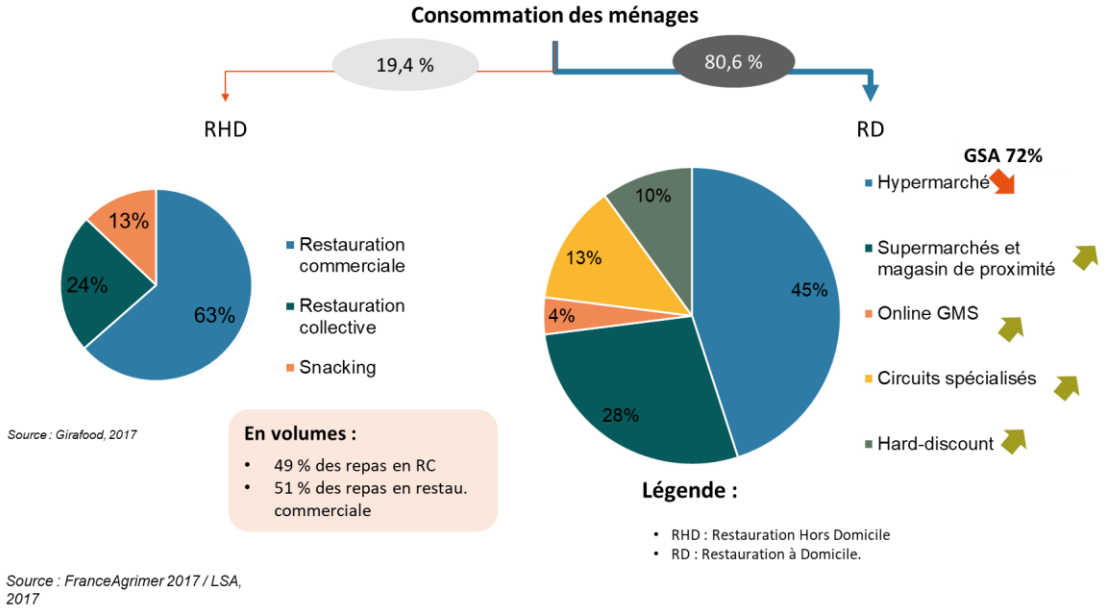

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

Une offre alimentaire principalement en grandes surfaces, accessibles en voiture

L'implantation des commerces, un élément clé de l'accessibilité alimentaire

L'accessibilité alimentaire et la capacité des consommateurs à faire des choix sont liées aux questions d'accessibilité géographique. Les résultats publiés en 2021 par la recherche-action FRUGAL (PSDR4) (*Source : Projet Frugal*) précisent **que « L'organisation spatiale des commerces alimentaires dans la ville contribue à déterminer les comportements d'approvisionnement et les choix alimentaires des habitants ».**

Une offre alimentaire concentrée dans les grandes surfaces en périphérie de la ville de Sens

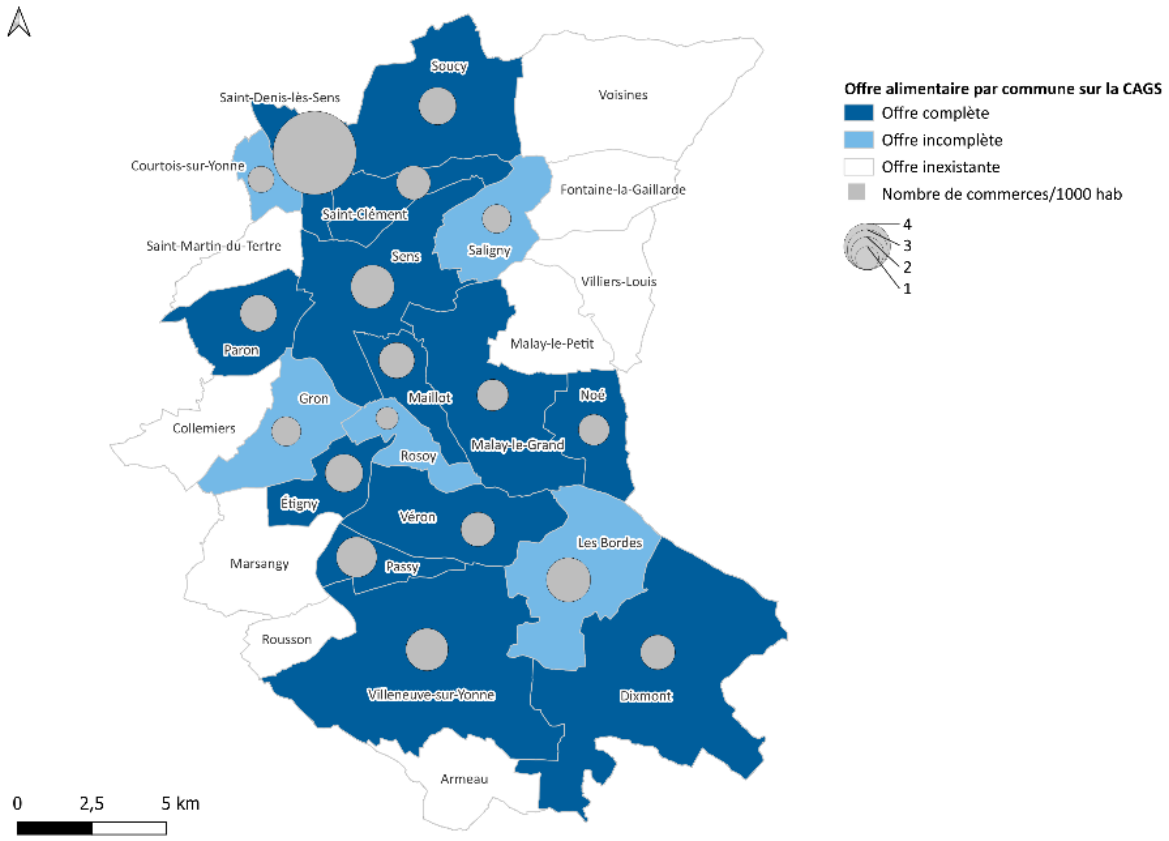

Qualification du niveau d'équipement en commerces alimentaires des communes de la CAGS - Elaboration Soliance Alimentaire, Source : SIRENE

Offre complète : *au moins 1 commerce proposant une offre alimentaire complète (hypermarché, supermarché, multi commerces, marché) ou au moins 3 commerces de base (boulangerie, pâtisserie, poissonnerie, boucherie, primeur, épicerie, supérette)*
Offre incomplète : *1 ou 2 commerces de base*
Offre inexistante : *aucun commerce de base*

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

Une offre alimentaire principalement en grandes surfaces, accessibles en voiture

Une commercialisation en circuits courts à développer

CAGS	Yonne
▪ **30 exploitations engagées en circuits courts (19% des exploitations)**	▪ **759 exploitations engagées en circuits courts (21% des exploitations)**
▪ **+ 15 % entre 2010 et 2020**	▪ **+ 74 % entre 2010 et 2020**
▪ **25 exploitations en vente directe (16% des exploitations)**	▪ **442 exploitations en vente directe (12% des exploitations)**
▪ **+ 19 % entre 2010 et 2020**	▪ **+ 9 % entre 2010 et 2020**

(Source : RGA, Agreste 2020)

Les chiffres montrent que **la commercialisation en circuits courts progresse sur le territoire** de la CAGS, avec 19 % des exploitations engagées, soit une augmentation de 15 % entre 2010 et 2020. La **vente directe** suit également cette tendance, représentant 16 % des exploitations, avec une hausse notable de 19 % sur la même période.
Comparativement, dans l'Yonne, la part des exploitations en circuits courts est légèrement plus élevée (21%), avec une dynamique de croissance beaucoup plus forte (+74%). La vente directe y est cependant moins représentée en proportion (12% des exploitations) et sa progression est plus modérée (+9%).
Ces tendances indiquent que, bien qu'une dynamique soit déjà engagée sur la CAGS, elle pourrait être renforcée par des actions de soutien aux producteurs, afin **d'accélérer la transition** vers des circuits courts et une meilleure **valorisation des productions locales**.

Une offre de transports qui se développe mais qui ne détrône pas l'utilisation du véhicule individuel

L'ensemble des communes de la CAGS est desservi par le réseau de bus Intercom. En parallèle, les infrastructures modes doux se développent sur le territoire pour les déplacements courts. Aujourd'hui, 80 km de voies cyclables indifférenciées sont recensés dans le périmètre de la CAGS (surtout dans les parties les plus urbaines). Toutefois, **la place du véhicule individuel** reste très importante. 93% des habitants se déplacent en véhicule individuel, posant la question d'une vulnérabilité forte à la disponibilité et au prix du pétrole. (Source : PCAET CAGS, Intermezzo, 2021)
Les dépenses contraintes relatives à la mobilité pèsent davantage sur les communes de la partie sud, avec en premier lieu celles de Villeneuve-sur-Yonne, Passy et en moindre mesure Armeau et Dixmont. (Source : PCAET CAGS, Intermezzo, 2021)

C. Des habitudes de consommation contrastées et des paysages alimentaires inégaux

En matière de restauration hors domicile : une offre contrastée

En matière de restauration commerciale, 51% des établissements relèvent de la restauration rapide, limitant l'accès à une offre plus équilibrée

La restauration commerciale s'organise de la manière suivante sur la CAGS :

Répartition de la restauration commerciale sur la CAGS (Source : Sirène, 2025)

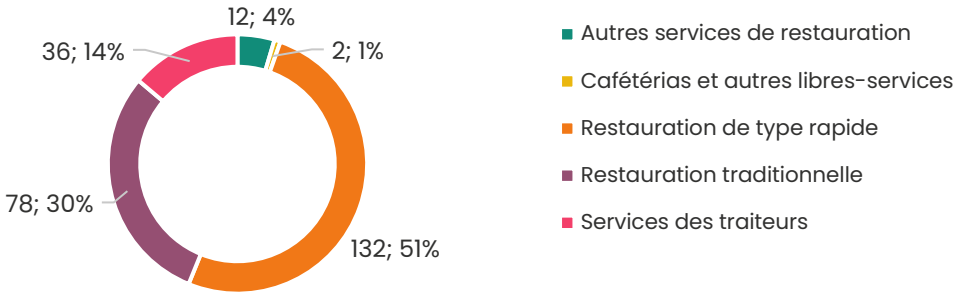

Sur les 260 restaurants identifiés, 132 sont de la **restauration rapide**, soit la moitié des établissements. Cette restauration domine donc sur la **restauration traditionnelle** sur le territoire, dynamique que l'on retrouve dans l'Yonne.

La restauration collective : un levier pour l'accessibilité à une offre locale et de qualité et l'éducation

Sur le territoire de la CAGS, le système scolaire est composé de **28 écoles maternelles, 37 écoles primaires, 6 collèges et 4 lycées.**

D'après une enquête conduite par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, basée sur les réponses de 12 établissements, il ressort qu'en termes d'approvisionnement :

- 70 % des répondants proposent des **produits locaux ;**
- 100 % estiment ne pas rencontrer de difficultés d'approvisionnement, grâce à leur **connaissance des producteurs locaux** ou d'autres structures facilitant la connexion offre / demande.

Malgré cette dynamique favorable, plusieurs **freins** limitent encore la mise en conformité avec les exigences de la **loi EGALIM** en matière d'approvisionnement :

- Peu d'enregistrements sur la plateforme "Ma Cantine"
- Un manque de suivi des objectifs de la loi
- Des contraintes liées à l'approvisionnement **: freins budgétaires et manque de temps**

Toutefois, des efforts sont engagés sur d'autres volets de la loi EGALIM :

- **Information** aux convives sur les denrées cuisinées
- Introduction d'un **menu végétarien** au moins une fois par semaine
- Actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** (pesée des déchets, adaptation des portions, repas « zéro déchet »)

Ces résultats soulignent une volonté d'engagement des établissements, mais aussi la nécessité d'un accompagnement renforcé pour lever les freins et accélérer la transition vers une alimentation plus durable et conforme aux objectifs de la loi EGALIM.

D. Un tissu d'acteurs engagés

Cartographie des acteurs et de leurs actions

Institutions publiques

Etat
- Participation de la Préfecture dans des politiques de cohésion sociale et de santé > DDCSPP, Dreal, etc.

Département de l'Yonne
- Aide et action sociale
- Santé et médico-social
- Logement et insertion

CAGS
- Jardins Familiaux de la ZAD des Boutours

Communes
- Prise en charge des personnes fragilisées isolées avec un accompagnement social global

Associations

Associations d'aide alimentaire
- Banque Alimentaire
- Croix Rouge Française
- Secours Populaire
- Un Champ Nouveau
- Entraide Protestante
- Secours Catholique
- Aide et Partage

Epiceries sociales et solidaires
- Epicerie Magali
- Sourire d'enfant

Vivre ensemble, éducation alimentaire
- Association ATLAS
- Le Bar'ouf Café
- Le Ginkgo

Chantiers d'insertion
- Les Jardins de la Croisière

Opérateurs économiques

Agriculteurs
- Dons alimentaires

Industries Agroalimentaires
- Dons alimentaires

Coopératives
- Dons alimentaires

GMS
- Dons alimentaires
- Politiques anti-gaspillage

E. Des actions pour l'accessibilité alimentaire

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publics et institutionnels

Ville de Sens – Actions du CCAS

Cibles : En priorité, publics des QPV et seniors

Missions :

1. **Lutter contre les exclusions** et soutenir les publics vulnérables
2. Participer à la **coordination de l'aide alimentaire**

Actions :

1. **Orientation des publics vulnérables**, notamment vers des associations d'aides alimentaires ou l'Epicerie Sociale et Solidaire Magali via des bons alimentaires
2. **Service de restauration Troisième Âge** : 2 clubs municipaux qui accueillent des personnes âgées pour les déjeuners (25 à 40 repas / jour)

E. Des actions pour l'accessibilité alimentaire

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

Conseil Départemental de l'Yonne – Stratégie Précarité Alimentaire

En 2023, une étude réalisée par le cabinet FORS a permis de dresser un **état des lieux** de la précarité alimentaire à l'échelle du Département. Il met en lumière, à partir de l'écoute de toutes les parties prenantes, les difficultés rencontrées sur le territoire en matière de prise en charge de la précarité alimentaire :

- La présence de zones blanches dans certaines zones rurales et périurbaines (notamment Sens) ;
- Des contraintes de mobilités et d'accessibilité ;
- Un manque de lisibilité de l'offre ;
- Un manque de coordination entre les acteurs de la solidarité alimentaire ;
- Une baisse quantitative et qualitative de l'offre.

En 2024, les élus du Département ont voté un **plan d'action**, co-construit avec les acteurs, à l'échelle du Département et représentant des opportunités pour la CAGS :

Cibles : Publics en insécurité alimentaire et associations d'aide alimentaire

Enjeux :

1. **Favoriser l'accessibilité alimentaire**, limiter le non-recours et développer le parcours d'accompagnement vers l'emploi
2. **Adapter les conditions d'accueil** et permettre aux personnes accueillies par l'aide alimentaire de devenir acteurs de leur alimentation
3. **Proposer une offre qualitative** et quantitative qui répond aux besoins des personnes accueillies

Actions :

1. Développer une **coopération** des acteurs des solidarités alimentaires à l'échelle départementale et infra-territoriale
2. **Mieux repérer et accompagner** les publics
3. Permettre l'accès à une **offre alimentaire solidaire** autrement (transferts d'argent)
4. Accompagner les communes pour une **tarification sociale des cantines**

E. Des actions pour l'accessibilité alimentaire

Initiatives des opérateurs de terrain

MAGALI – Epicerie Solidaire à Sens

Epicerie solidaire, MAGALI prône le **libre-choix** pour ses clients :

- Produits alimentaires frais, ambiants et surgelés
- Produits d'hygiène et d'entretien

Si **l'aide alimentaire** reste sa mission principale, elle est **ouverte à tous** les habitants de Sens et des communes voisines afin de **limiter les stigmatisations** :

- Clients « sociaux » : orientés par un travailleur social avec une aide budgétaire plafonnée et limitée dans le temps
- Clients « solidaires » : tarifs plein comparables aux prix rencontrés en grandes surfaces.

Elle multiplie ses sources d'approvisionnements pour pallier la baisse des dons, notamment auprès de **producteurs locaux** et développe sa propre production au travers d'un **jardin solidaire**.

Secours Populaire – Fédération de l'Yonne

Le SPF de l'Yonne coordonne 9 structures, dont 7 antennes et 2 comités locaux. Il accompagne les personnes en difficulté via l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs. **Plus de 3 000 personnes ont été aidées sur le département en 2023, dont environ 400 sur le secteur du Sénonais.** Son approvisionnement en aide alimentaire repose sur :

- Une dotation européenne en tant qu'association d'aide alimentaire agréée
- Des partenariats avec les grandes surfaces locales
- Des collectes alimentaires bénévoles
- L'approvisionnement local via le programme "Mieux manger pour tous"

En lien avec l'agriculture locale, il renforce l'accès à une alimentation saine et solidaire. Avec **552 bénévoles**, le SPF de l'Yonne fait face à des défis logistiques, notamment à Sens.

Croix-Rouge – Unité locale nord de l'Yonne

Active sur 27 communes, l'Unité locale nord de l'Yonne de la Croix-Rouge aide environ **700 personnes par mois.** Elle collecte et distribue des aliments (Banque Alimentaire, Carrefour, Leclerc, Grand Frais, Shell, agriculteurs).
97 bénévoles, dont **30 actifs**, assurent deux distributions alimentaires hebdomadaires. Le financement repose sur des dons (Rotary, Total) et des ventes de vêtements.
La Croix-Rouge évoque un manque de moyens, de denrées (viande, légumes) et de bénévoles, ils recherchent de nouveaux partenaires agricoles à prix accessibles.

F. Atouts et défis pour le territoire

Une dynamique locale alimentaire en faveur de l'accessibilité malgré des défis persistants

Les *ATOUTS* du territoire

Un réseau d'acteurs dynamiques en réponse aux enjeux d'accessibilité alimentaire

- De nombreuses initiatives associatives, professionnelles et individuelles existent sur le territoire

Des modèles d'accompagnement non-stigmatisant

- Tarification solidaire
- Mixité des publics

Des actions de sensibilisation à l'alimentation durable, à l'anti-gaspi, notamment en restauration collective (loi EGALIM)

Une stratégie précarité alimentaire à l'échelle du Département de l'Yonne

- Développer une coopération des acteurs des solidarités alimentaires à l'échelle départementale et infra-territoriale
- Mieux repérer et accompagner les publics
- Permettre l'accès à une offre alimentaire solidaire autrement (transferts d'argent)
- Accompagner les communes pour une tarification sociale des cantines

Des travaux engagés sur la revitalisation des centre-bourgs par le maintien des derniers commerces (PLUi-H)

- Réflexion engagée pour des réseaux de distribution multifonctionnel type tiers-lieu

Une part des exploitations en circuits courts

- 19% des exploitations en circuits courts (contre 21% dans l'Yonne)
- 16ù des exploitations en vente directe (contre 12% dans l'Yonne)

La restauration collective : un outil d'accessibilité sociale à une alimentation saine et durable

F. Atouts et défis pour le territoire

Un système alimentaire confronté à la précarité, au manque de coordination et à des fractures territoriales

Les *DEFIS* du territoire

Une fracture alimentaire de plus en plus marquée et spatialisée : une précarité socio-économique croissante et plus forte que dans l'Yonne et en BFC

- Une précarité exacerbée dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones franches urbaines de Sens
- L'émergence de nouveaux publics en situation de précarité : étudiants, travailleurs précaires, retraités en zones rurales, etc.
- Une hausse des non-recours, notamment en zones rurales

Des structures sociales et d'aide alimentaire faisant face à des difficultés

- Une baisse quantitative et qualitative des dons
- Un manque dans la diversité des produits
- Une tendance à la hausse des demandes, des non-recours, des situations vécues comme stigmatisantes

Des paysages alimentaires peu favorables à une alimentation durable et saine et un clivage urbain / rural

- Le manque d'information
- Une dépendance forte à la voiture qui renforce les difficultés d'accès en zones rurales
- Un fort développement de la restauration rapide
- Un accès inégal aux commerces traditionnels (9 communes dépourvus de tout commerce alimentaire)

Des dispositifs d'aide et d'accompagnement insuffisants dans certaines communes éloignées de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne et pour certains publics

- Zones blanches
- Défaut d'orientation
- Des populations de "grands précaires" pour lesquels les accompagnements proposés ne sont pas toujours suffisants, notamment des sans domicile fixe avec un sentiment d'exclusion renforcé (manque d'équipement par exemple)

Un manque de coordination entre les structures de solidarité alimentaire

3. VOLET SOCIAL

Précarité socio-économique

- **18,4% : taux de pauvreté contre 14,9% dans l'Yonne et 14,5% en France**
- **11,5% : taux de chômage contre 9,0% dans l'Yonne et 9,1% en France**
- **21 260 € de revenu disponible médian par unité de consommation contre 21 940 € dans l'Yonne et 23 080 € en France**
- **49,7% : part des ménages fiscaux imposés contre 50,2% dans l'Yonne et 53,4% en France**
- **18,5% : part des familles monoparentales contre 15,7% dans l'Yonne et 16,6% en France**
- **21,5% : part des familles nombreuses contre 18,0% dans l'Yonne et 18,0% en France**
- **31,5% : Part des retraités contre 33% dans l'Yonne et 26,8% en France**
- **2 Quartiers Prioritaires de la Ville**
- **1 Zone France Urbaine regroupant un tiers de la population de Sens**

Paysages alimentaires

- **9 associations d'aide alimentaire sur le territoire**
- **9 communes dépourvues de tout commerce alimentaire**
- **19% des exploitations agricoles en circuits-courts**
- **16% des exploitations agricoles en vente directe**
- **51% des restaurants de type restauration rapide**
- **30% des restaurants de type restauration traditionnelle**

En synthèse,

Le Grand Sénonais présente un **taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale**, avec un nombre significatif de familles en situation de précarité économique.

Parallèlement, **l'accès physique aux produits locaux et de qualité est limité**, notamment en raison de la structuration actuelle des circuits de distribution et de la faible densité de commerces alimentaires en milieu rural.

L'information et la sensibilisation à une alimentation durable restent également insuffisantes pour certaines catégories de la population.

Toutefois, le territoire dispose de plusieurs leviers pour améliorer l'accessibilité alimentaire. Un **réseau d'acteurs dynamiques**, composé d'associations, de professionnels de santé, d'acteurs institutionnels et d'initiatives individuelles, contribue à développer des **solutions adaptées**, notamment via des **modèles d'accompagnement non stigmatisants**. La **restauration collective** est un outil d'accessibilité sociale à une alimentation saine et durable à renforcer.

4. ENVIRONNEMENT

4. VOLET ENVIRONNEMENT

A. Les systèmes agricoles face aux défis du changement climatique

Entre atténuation et adaptation au changement climatique

Le système alimentaire est un écosystème complexe confronté à des défis en matière d'environnement

La **préservation des ressources naturelles** et **l'adaptation au changement climatique** sont des enjeux cruciaux pour l'avenir de nos systèmes alimentaires. Les pratiques agricoles actuelles, largement dépendantes d'intrants externes tels que les engrais chimiques, les pesticides et les carburants fossiles, exacerbent leur **vulnérabilité face aux crises** environnementales et économiques. Cette dépendance fragilise non seulement la résilience des systèmes agricoles, mais contribue également à la dégradation des écosystèmes : pollution des sols et des eaux, perte de biodiversité, émissions de gaz à effet de serre. Face à ces défis, il est indispensable de repenser nos modèles en favorisant des pratiques plus durables, capables de préserver les ressources vitales tout en renforçant la capacité des écosystèmes à s'adapter aux perturbations climatiques. Ce changement est non seulement une réponse aux contraintes environnementales, mais aussi une opportunité pour **construire des systèmes alimentaires résilients** et respectueux des limites planétaires.

L'impact carbone de notre système alimentaire

Notre système alimentaire représente **22 % de l'empreinte carbone** de notre consommation totale. C'est le 3ème poste le plus émetteur de GES, après le transport (30 %) et le logement (23 %). Il a par ailleurs des Impacts sur l'**environnement** : biodiversité, qualité des sols, de l'eau, de l'air, etc.

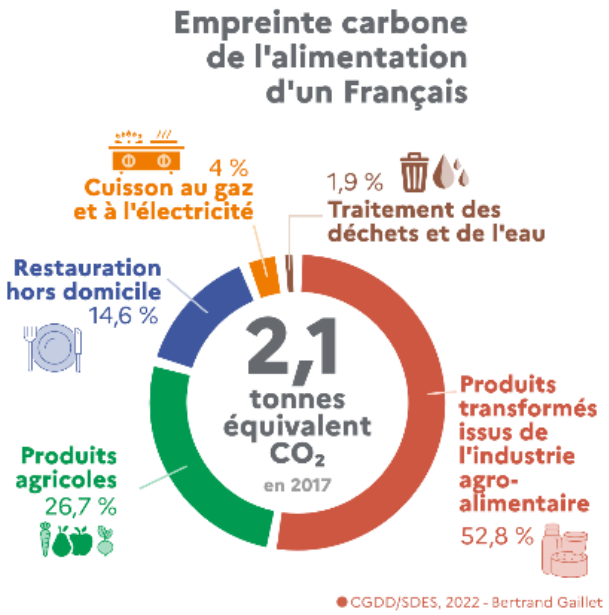

Commissariat Général au Développement Durable – Notre alimentation, c'est combien de gaz à effet de serre (GES) ?, 2022

4. VOLET ENVIRONNEMENT

A. Les systèmes agricoles face aux défis du changement climatique

Entre atténuation et adaptation au changement climatique

Agricultures et ressources naturelles : Quels modèles agricoles en 2050 ?

Tendance actuelle
France métropolitaine

Actuellement, les émissions de gaz à effet de serre issues des pratiques agricoles suivent une **tendance à la baisse** , mais cette réduction reste **insuffisante** au regard des objectifs climatiques. La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** prévoit une diminution de **46 %** des émissions agricoles, une ambition qui dépasse la baisse enregistrée jusqu'à présent (-24 %).

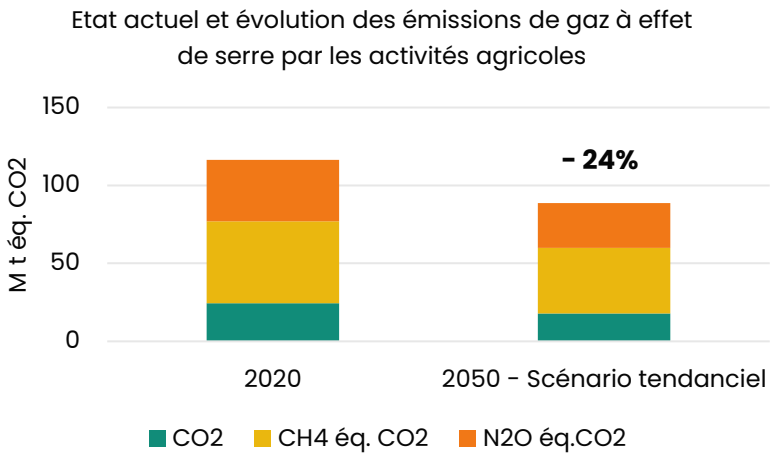

Soliance Alimentaire, d'après Afterres 2050, SNBC, ADEME Transitions 2050

Scénario 2050
Tendanciel

Dans le **scénario tendanciel de 2050**, les projections montrent une **augmentation de 37 % des prélèvements d'eau** et des surfaces irriguées. Cette évolution semble a priori **incompatible avec la réduction de la disponibilité en eau,** notamment en période estivale, où les tensions hydriques risquent de s'accentuer.
Par ailleurs, une **réduction de 33 % de l'usage des phytosanitaires** est anticipée. Cependant, cette diminution reste insuffisante au regard des objectifs fixés par la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, qui prévoit une baisse de 59 %.

A. Les systèmes agricoles face aux défis du changement climatique

Entre atténuation et adaptation au changement climatique

Des travaux prospectifs en Bourgogne-Franche-Comté

L'ADEME a conduit des travaux prospectifs en Bourgogne-Franche-Comté et a défini 4 scénarios pour l'atteinte de la neutralité carbone :

- SA : Transition choisie – « La transition est un projet de société porté collectivement »
- SB : Reconquête et planification – « L'Etat se mobilise pour la transition et la reconquête d'une souveraineté nationale »
- SC : Compétitivité et high tech – « La transition est portée par l'économie de marché et les coopérations internationales
- SD : Crises et renaissance – « Reconquête locale après un effondrement du système »

D'après ces scénarios, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passera par une **diminution des cheptels**, ce qui s'inscrit dans une amplification du scénario tendanciel. Parallèlement, **la diversification des productions** constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience alimentaire du territoire. **L'essor des filières répondant à des cahiers des charges** environnementaux plus exigeants contribue également à une transition du système agricole et alimentaire. Le **développement des cultures de légumineuses** permet de réduire la dépendance aux apports azotés et d'améliorer l'autonomie des exploitations. Enfin, le soutien à l'essor des **matériaux biosourcés** participe à une utilisation plus vertueuse des ressources naturelles.

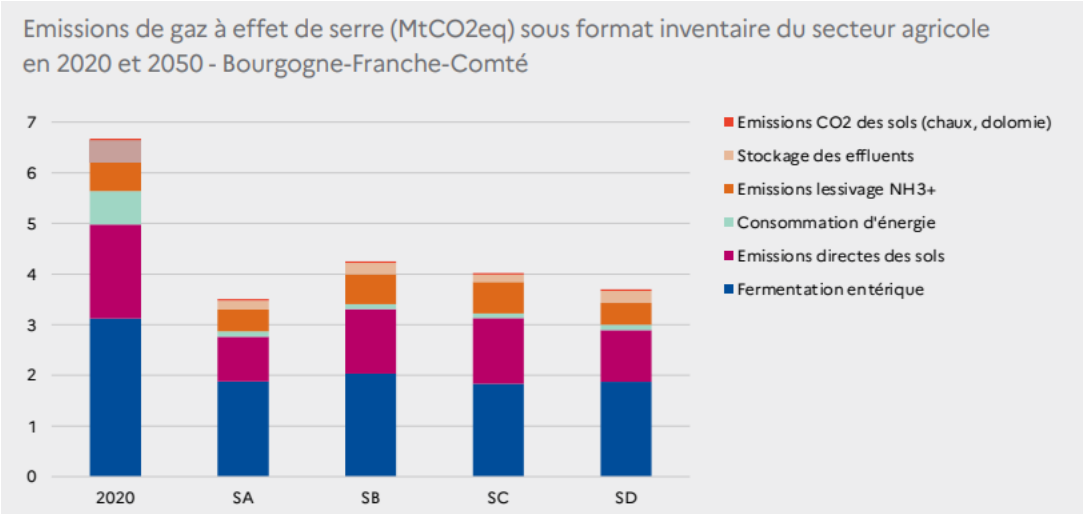

ADEME Transitions 2050 – Travaux en Bourgogne Franche-Comté - https://librairie.ademe.fr/ged/8459/ADEME-RESUME-EXECUTIF-BFC-11-2023.pdf

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

Préambule : Une agriculture majoritairement céréalière face au défi du renouvellement des générations agricoles

Une agriculture majoritairement céréalière

61 % de la SAU est dédiée aux céréales, notamment le blé tendre, l'orge et l'escourgeon. 17% de la surface est dédiées aux oléagineux (colza principalement). L'élevage étant peu développée sur le territoire, les prairies et fourrages sont minoritaires.

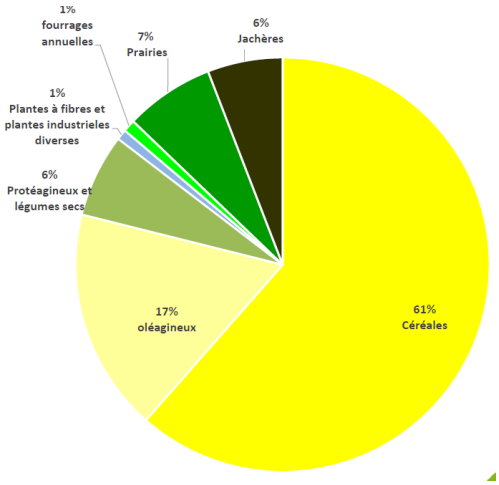

Répartition des cultures principales sur la CAGS, Diagnostic de l'alimentation, Chambre d'Agriculture, 2024

Une agriculture face au défi du renouvellement des générations agricoles

Le Grand Sénonais fait face au **défi du renouvellement des générations agricoles**, marqué par une **diminution du nombre d'exploitations** (-7,6 % dans la CAGS contre -14,9 % dans l'Yonne entre 2010 et 2020) et un **agrandissement des fermes** (+11,6 % et +17,1 % de la surface moyenne). Avec **44 % des agriculteurs proches de la retraite**, la question de la transmission des exploitations et du maintien d'une agriculture diversifiée se pose.
Toutefois, cette tendance est moins forte qu'aux échelles locales et nationales. Les exploitations agricoles sont moins touchées par les pertes économiques que d'autres territoires bourguignons, grâce à une plus grande diversité de cultures, notamment dans la Vallée de l'Yonne.

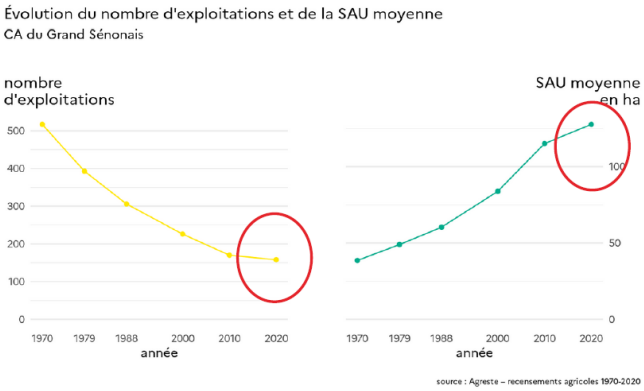

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur la CAGS. Source : Agreste, 2020

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

Une agriculture émettrice de GES et vulnérable face au changement climatique

Une nécessaire adaptation

Les modifications à l'œuvre sur notre climat ont et auront un impact fort sur notre production agricole :

- **Multiplication des événements extrêmes** (sécheresses, canicules, tempêtes, inondations, etc.) ;
- **Impact sur les rendements agricoles** et choix de cultures remis en question.

Le changement climatique va impacter les cultures et le modèle colza / blé / orge, avec des **risques d'impacts techniques** (sécheresse, ravageurs, etc.) :

- Hausses des températures
- Déficit hydrique et évènements intenses
- Diminution du gel

Il fera la même température à Sens en 2050 qu'à Aix-en-Provence aujourd'hui
Source : Territoires Fertiles à partir du projet Climate Change Explorer

Des initiatives autour de l'atténuation et de l'adaptation

Le **monde agricole est porteur de solutions** et des initiatives se développent afin de travailler sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique avec notamment l'existence **d'outils d'accompagnement techniques** (PRAACTIQUE, GAB, etc.), et **financiers** (stratégie haie, PSE, compensation, etc.).

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

Une agriculture émettrice de GES et vulnérable face au changement climatique

Une agriculture émettrice de GES

Toutes énergies confondues, **le secteur agricole est le 4ème poste d'émissions de GES** sur le territoire, derrière le transport routier, le bâtiment et l'industrie. **L'impact de l'agriculture est principalement lié à l'usage d'intrants de synthèse (émissions de N_2O).**

Toutefois, 96 % des émissions de NH_3, 91 % des émissions de N_2O et 43 % des émissions de méthane sont imputées à l'agriculture.

Les émissions de **PM10** sont de 213 t, surtout liées aux secteurs agricole (33 %), routier (24 %) et résidentiel (24 %), et dans une moindre mesure à l'industrie manufacturière (10 %) et aux transports non routiers (7 %).

Ces analyses, réalisées dans le cadre du PCAET ne prennent pas en compte les émissions importées sur le territoire. Or, les produits de l'industrie agricole et alimentaire représentent une part importante de ces émissions.

L'exploitation des forêts, les prairies et les haies bocagères (360 km linéaire) permettent de **stocker du carbone** (séquestration estimée à 58 kteq CO_2).

Source : PCAET CAGS, Intermezzo, 2021

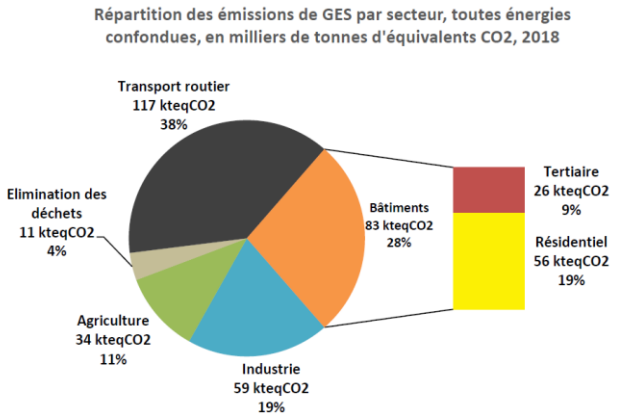

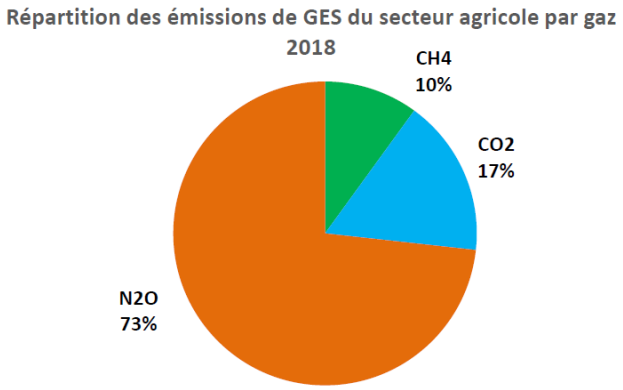

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

L'agriculture et les ressources naturelles : un équilibre à préserver

Des zones de biodiversité riches et préservées cohabitent avec des espaces de culture

Les milieux naturels et semi-naturels occupent une part non négligeable, avec 36,2 % de la surface totale de la communauté d'agglomération, et se répartissent en 3 grands types d'espaces :

- Les **boisements**, avec environ 11 000 ha, soit 81,4 % des espaces naturels ;
- Les **milieux ouverts**, avec environ 1 600 ha, soit 11,8 % des espaces naturels ;
- Les **milieux aquatiques et zones humides**, avec environ 1 382 ha, soit 10,2 % des espaces naturels.

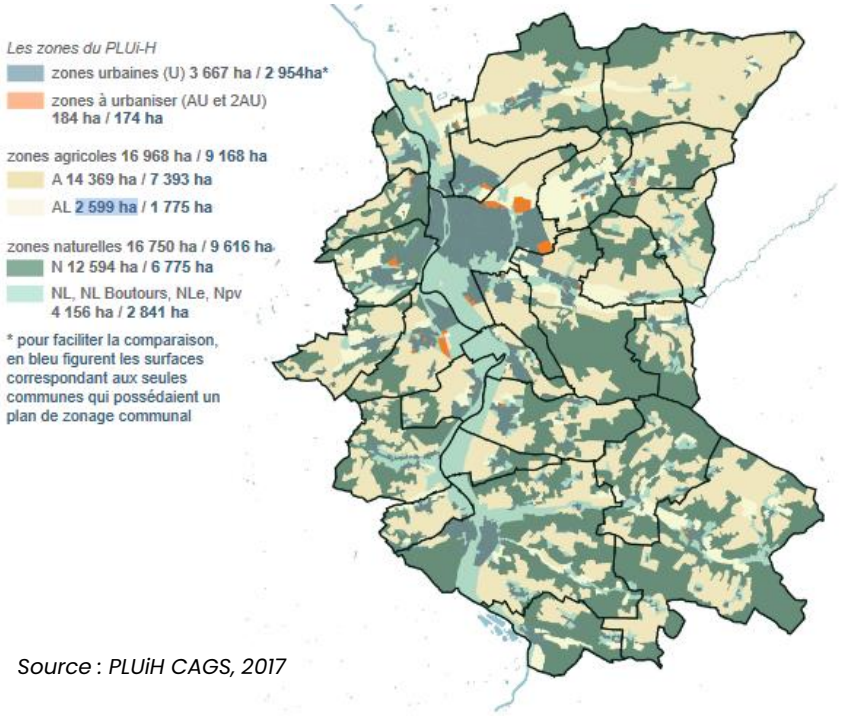

Source : PLUiH CAGS, 2017

Des espaces marqués par des enjeux différents

- **Vallée de l'Yonne** : Un enjeu de périurbanisation
- **Vallée de la Vanne** : Un enjeu de périurbanisation et d'homogénéisation des paysages sous l'effet de l'extension des grandes cultures, avec des impacts sur les zones humides
- **Pays d'Othe** : Une disparition progressive des vergers, remplacés par des grandes cultures
- **Champagne Sénonaise** : Un territoire qui se caractérise par une cohabitation entre grandes cultures et paysages boisés
- **Rive gauche de l'Yonne** : L'urbanisation croissante entraîne une extension urbaine significative, accompagnée d'une réduction des vergers au profit des grandes cultures

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

L'agriculture et les ressources naturelles : un équilibre à préserver

Une agriculture intensive dans l'utilisation des intrants, des pratiques agroécologiques qui peinent à s'implanter durablement

L'agriculture qui s'est développée sur le territoire est **intensive en utilisation d'intrants agricoles** avec :

- Une dépendance très marquée aux pesticides : 5 fois la dose annuelle maximale autorisée pour une substance donnée* contre 4,3 dans l'Yonne et 2,4 en BFC
- Une dépendance forte aux engrais azotés de synthèse
- Une dépendance relativement faible à l'eau d'irrigation

*Cet indicateur correspond au ratio entre le NODU et la surface agricole du territoire. Il peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements de pesticides utilisés à leur dosage maximal autorisé que reçoivent les terres agricoles du territoire.
(Source : CRATer)

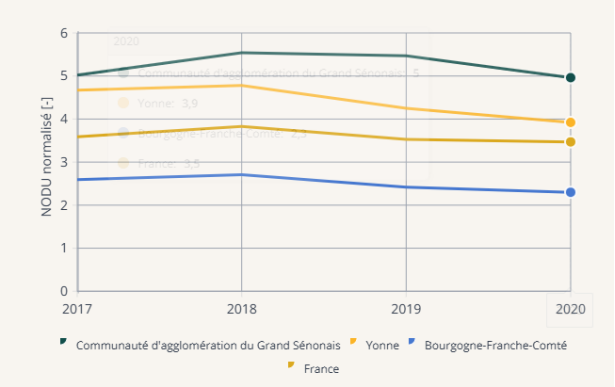

Intensité d'usage de pesticides. Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données Nombre de doses unités équivalent ; Surfaces agricoles utiles issues du Recensement Agricole (Agreste, 2020)

Sur le territoire, les **pratiques agroécologiques sont faiblement implantées.** Le territoire obtient une note insuffisante pour être reconnu Haute Valeur Naturelle au regard de l'expertise agroécologique et naturaliste des exploitations menée par Solagro. La réduction des intrants chimiques et une meilleure gestion des infrastructures agroécologiques (haies, lisières, prairies humides, etc.) sont les pistes d'amélioration à explorer.

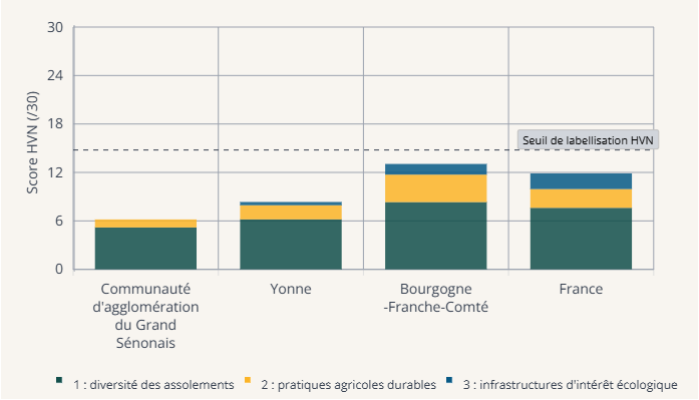

Indicateur Haute Valeur Naturelle. Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données Indicateurs HVN de Solagro

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

L'agriculture et les ressources naturelles : un équilibre à préserver

Des problématiques de qualité sur les eaux superficielles et souterraines en partie dues aux pratiques agricoles (pesticides, accentuation de l'eutrophisation)

Le Grand Sénonais recoupe **3 masses d'eau souterraines subaffleurantes**

- Nappe de la craie du Sénonais et du Pays d'Othe
- Nappe de la craie du Gâtinais
- Nappe des alluvions de la Bassée

Il est sous-tendu par **une aquifère profonde protégée** des pollutions de surface et ressource ultime pour l'alimentation en eau potable.

Des **dépassements de seuils de pesticides** sont régulièrement observés au niveau de certains captages d'eau. (Source : PCAET CAGS, Intermezzo, 2021)

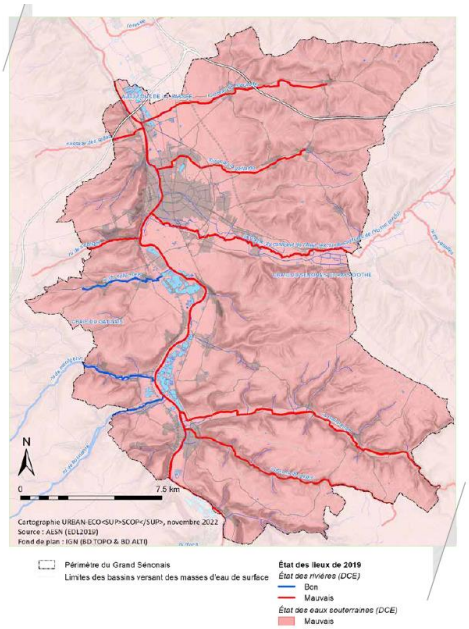

Pollution de l'eau. Source : PLUi-H

Un risque quantitatif à surveiller à l'avenir

Avec les hausses des températures actuelles et à venir, le processus d'évapotranspiration est accentué, ce qui impacte le niveau d'eau atteint dans les nappes et cours d'eau. Il reste toutefois difficile de modéliser les évolutions à venir. Néanmoins, L'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie anticipe les effets du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2100 :

- **Augmentation** d'environ **2°C de l'eau de surface** ;
- **Réduction des précipitations** d'environ 12% ;
- **Augmentation de l'évapotranspiration** d'environ 23% ;
- **Réduction des débits** de 10 à 30% ;
- **Réduction de la recharge des nappes** d'environ 30% ;
- **Augmentation des sécheresses extrêmes** et des **fortes pluies** (intensité et fréquence).

En parallèle, on observe déjà une baisse du débit de la Vanne ces dernières années et une problématique d'étiage commence à faire son apparition.

Sur le territoire du Grand Sénonais, l'eau potable distribuée est d'origine souterraine. La masse d'eau souterraine présente dans la majeure partie du périmètre territorial affiche en 2019 un état quantitatif « bon » d'après l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Néanmoins, cet état était encore récemment « médiocre » et la masse d'eau est considérée comme présentant un **risque quantitatif à l'avenir** par le SDAGE du bassin Seine-Normandie.

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

L'agriculture et les ressources naturelles : un équilibre à préserver

Un ralentissement des conversions bio…

En 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) comptait **3 563 hectares** de surfaces engagées en agriculture biologique, représentant **17,7 %** de la surface agricole totale. Cette proportion est supérieure à la moyenne départementale de l'Yonne, où **59 201 hectares** sont cultivés en bio, soit **14,3 %** des surfaces agricoles.
Concernant le nombre d'exploitations, la CAGS compte **36 fermes engagées en bio**, ce qui représente **22,8 %** des fermes de son territoire. Cette part est également plus élevée que celle enregistrée à l'échelle départementale, où **617 exploitations** sont en bio, soit **16,9 %** du total.
Malgré ces chiffres encourageants, la dynamique de conversion au bio a ralenti ces dernières années. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- **Une baisse de la consommation des produits bio** : Depuis 2023, une diminution générale de la consommation alimentaire a été marquée, touchant particulièrement le secteur du bio. Ce recul s'explique par une conjoncture économique difficile, avec une inflation qui pousse de nombreux consommateurs à privilégier les produits conventionnels, souvent moins onéreux.
- **Une forte augmentation de l'offre** : Ces dernières années, le développement de la production biologique a entraîné une saturation du marché, rendant la commercialisation plus difficile pour certains producteurs. Cette situation a pu décourager de nouvelles conversions, d'autant que les prix de vente du bio sont parfois sous pression.

Malgré ce ralentissement, la CAGS conserve une **dynamique plus forte que la moyenne départementale**. La proportion de fermes et de surfaces engagées dans le bio témoigne d'une volonté locale de s'orienter vers des pratiques plus durables. Cependant, pour maintenir cette tendance, il sera essentiel d'accompagner les producteurs et de renforcer les débouchés pour les productions biologiques.

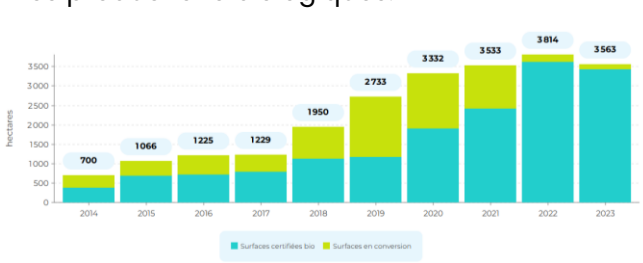

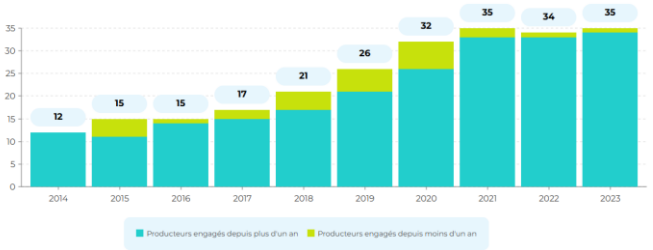

Evolution des surfaces et des producteurs bio ou en conversion sur le territoire de la CAGS. Source : Agence Bio

… mais des signaux de reprise encourageants

Une stabilisation du Marché Bio

- 30% des français consomment bio au moins une fois par semaine en 2024 (stable / 2023)
- +8,4 % de ventes dans les magasins spécialisés au 1er semestre 2024
- +3% de chiffre d'affaires pour les ventes directes des exploitations agricoles

Des perspectives prometteuses

- 72% des consommateurs prévoient de mainteneur leur niveau de consommation bio
- 12% envisagent de l'augmenter
- 8% prévoient de le réduire

(Sources : Baromètre de la consommation de produits alimentaires biologiques, L'ObSoCo, 2025 et Evolution des ventes alimentaires biologiques au 1er semestre, L'Agence Bio, 2024)

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

L'agriculture et les ressources naturelles : un équilibre à préserver

Des tendances intéressantes à développer

Outre le développement de l'agriculture biologique, qui s'appuie notamment sur les soutiens liés aux aires d'alimentation de captage (Eau de Paris) et en lien avec les territoires voisins, on assiste à une légère **diversification des productions végétales** avec une hausse des surfaces en protéagineux et légumes secs, légumes et fruits.

En parallèle, on observe également une hausse des **surfaces en prairies**.

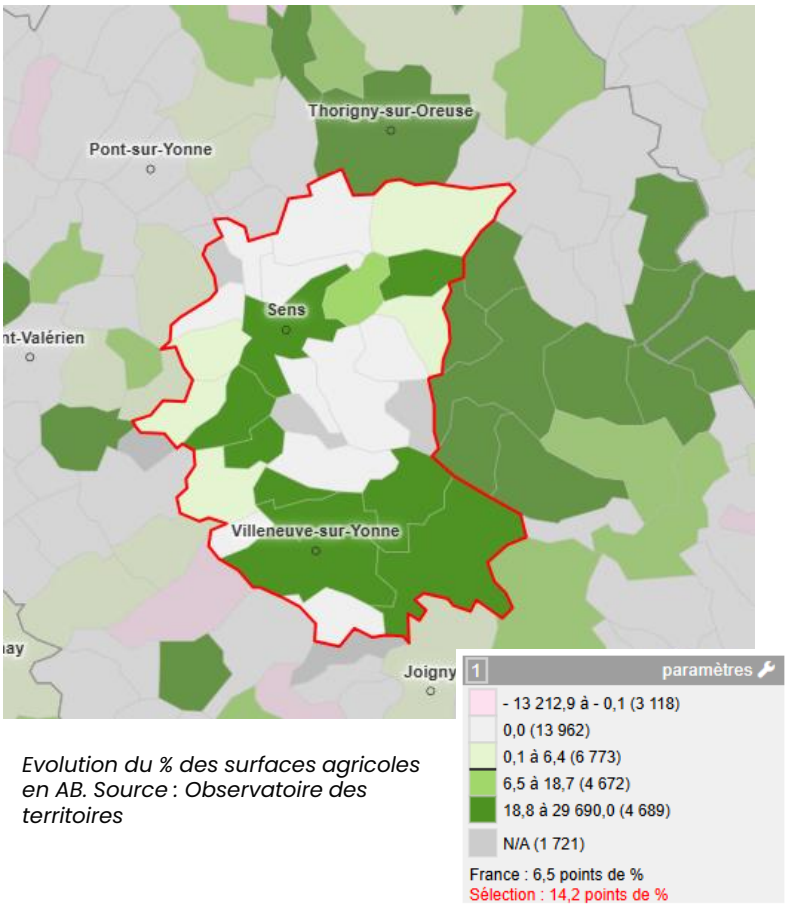

Evolution du % des surfaces agricoles en AB. Source : Observatoire des territoires

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

Des défis liés à la préservation du foncier à enjeux environnementaux

Une pression liée à l'artificialisation des sols

La **consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** consiste en un changement de destination de ces espaces en direction de la catégorie des «espaces artificialisés : l'habitat, les activités et les autres destinations (équipements, espaces verts et de loisirs, etc.).

L'étude réalisée par la CAGS dans le cadre de son PLUi-H identifie une consommation de 348 ha (151 ha pour l'habitat, 188 ha pour les activités et 9 ha pour les équipements) sur la période 2019-2020. (Source : PLUiH CAGS, 2020)

La CAGS enregistre un **rythme d'artificialisation supérieur** aux moyennes départementale, régionale et nationale.

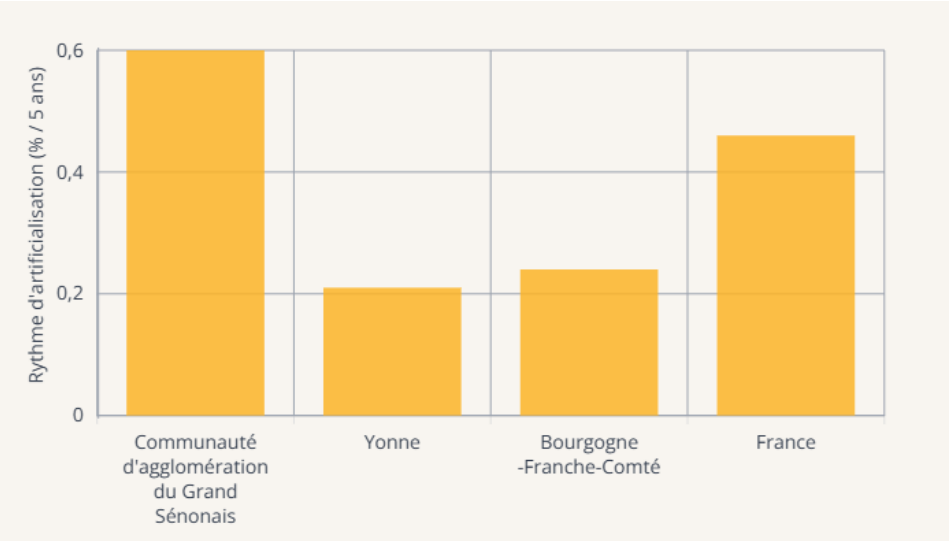

Rythme d'artificialisation des sols. Source : CRATer

Le Grand Sénonais connaît un **rythme d'artificialisation plus élevé que la moyenne** française, avec plusieurs dynamiques en cours :

- Développement de la zone d'activité économique des Vauguillettes (Sens Sud)
- Projets résidentiels, notamment dans le quartier des Champs Plaisants
- Construction d'infrastructures routières, comme le contournement de Sens

Parallèlement, la **Surface Agricole Utile (SAU) est en légère hausse** (+3,1 % en 10 ans), portée par des initiatives de reconversion et de réhabilitation :

- Transformation de friches industrielles, avec la reconversion de l'ancienne zone industrielle de Saint-Clément en terres agricoles
- Projets de réhabilitation agricole, notamment à Malay-le-Grand

B. L'impact de l'agriculture et des pratiques de consommation dans le Grand Sénonais

Gaspillage alimentaire : des chiffres trop élevés

Un gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire

D'après une étude de l'ADEME en 2016, les pertes et gaspillages alimentaires **représentent 10 millions de tonnes de produits par an en France**. Cela représente **15,5 millions de tonnes équivalent CO_2 par an**. Ces 10 millions de tonnes ont une valeur théorique commerciale de 16 milliards d'euros (produits perdus et gaspillés). Chaque année, un Français jette 58 kg de déchets alimentaires dont **24 kg de nourriture encore comestible.**

Déchets alimentaires par secteur

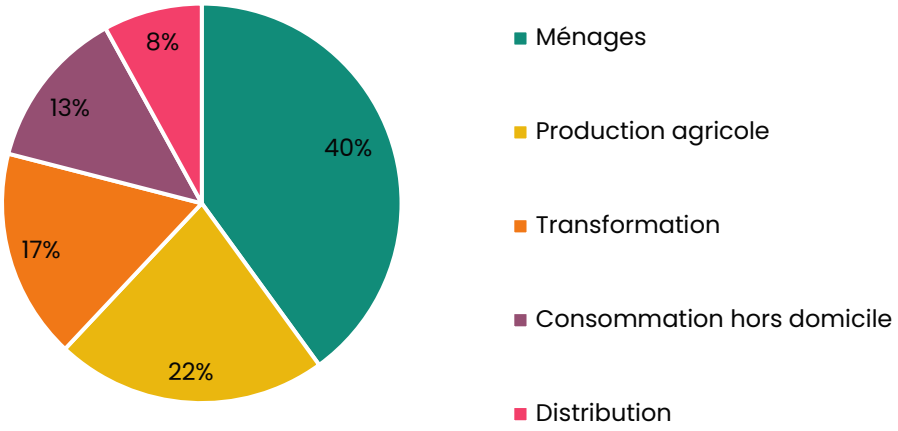

Source : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Sur le territoire de la CAGS : une caractérisation des déchets ménagers

Le service déchets de la CAGS a réalisé une **caractérisation CARADEME** sur ses déchets ménagers résiduels en 2025. Le gaspillage alimentaire représente 8,5% du poids des poubelles des habitants de la CAGS dont 4,6% de produits alimentaires encore emballés. Le gaspillage alimentaire est estimé à **1 200 tonnes par an soit 20 kg par habitant par an.**

C. Des acteurs engagés

Cartographie des acteurs et de leurs actions

Institutions publiques

Etat
- Participation de la Préfecture dans des politiques environnementales

Région BFC

- Elaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Dispositifs d'aides « Restaurer les paysages bocagers de BFC » et « Plantation de vergers de sauvegarde »

CAGS
- PCAET, SCoT, PLUi-H
- Eau et Assainissement
- Espaces Verts
- Energie-Mobilité

Agence de l'Eau Bassin Seine-Normandie

ADEME BFC

Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de Sens

Associations

ATMO BFC

Alterre Bourgogne

Yonne Nature Environnement

L'ADENY

Le Ruban Vert

Le Ginkgo

Jardins de la Croisière

Agriculteurs et leurs représentants

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

GABY (Groupement d'agriculteurs bio de l'Yonne)

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

CAGS – Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023 - 2028

Le **PCAET** doit prévoir et organiser la contribution de la Communauté d'Agglomération aux objectifs nationaux et régionaux en matière de **lutte contre les changements climatiques**. Il se compose de :

- **Diagnostic** : situation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, émissions de polluants atmosphériques, séquestration carbone, vulnérabilité aux effets du changement climatique ;
- **Stratégie et plans d'actions** – Un des enjeux prioritaires : Favoriser des pratiques agricoles durables pour limiter l'impact environnemental et sanitaire de l'agriculture.

CAGS – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat** (PLUI-H) fixe les grandes orientations en matière **d'aménagement du territoire**, d'environnement et de qualité de vie pour les communes membres. Il cherche à créer un équilibre entre l'urbanisation, les infrastructures, et la préservation des espaces naturels et agricoles :

- **Préservation des terres agricoles et lutte contre l'artificialisation** : limitation des extensions urbaines et maintien des terres agricoles pour éviter leur fragmentation.
- **Soutien aux filières agricoles locales** : encouragement de la diversification agricole (maraîchage, arboriculture, élevage) et valorisation des circuits courts.
- **Maintien des paysages agricoles** : protection des structures paysagères telles que les haies, prairies et bandes enherbées pour préserver la biodiversité et limiter l'érosion.
- **Développement de l'agriculture de proximité** : soutien aux projets de production locale, notamment autour des centres urbains, et facilitation des installations agricoles.
- **Gestion durable de la ressource en eau** : accompagnement des pratiques agro-environnementales pour préserver la qualité des eaux et favoriser la résilience face aux sécheresses.
- **Intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine** : développement d'espaces agricoles en ville (jardins partagés, fermes urbaines) pour renforcer les liens entre habitants et alimentation locale.

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

Communes de Sens et Maillot – la ZAD des Boutours

Le projet de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Boutours, porté par les communes de **Sens et Maillot**, a pour but de réaliser des projets d'intérêt général axés principalement sur la protection de l'environnement et le développement de loisirs durables. Voici les principaux axes de ce projet :

1. **Renforcement écologique :** Gestion et entretien des espaces boisés et agricoles, avec développement de haies pour favoriser la biodiversité en lien avec les abords de la rivière de la Vanne.
2. **Gestion des rus :** Mise en place d'un plan global de gestion des cours d'eau, comprenant la restauration du ru des Boutours et la gestion des eaux pluviales.
3. **Extension de la ceinture verte :** Création d'une liaison verte entre la ceinture existante et le parc du Moulin à Tan, avec aménagement de corridors écologiques.
4. **Gestion écologique des jardins familiaux :** Plantation de haies, utilisation de l'eau de manière durable, et promotion de pratiques écologiques telles que le compostage et la lutte biologique.
5. **Développement agricole :** Soutien au maraîchage et à l'arboriculture biologiques pour l'approvisionnement des circuits courts locaux.
6. **Sensibilisation et éducation à la biodiversité :** Création d'observatoires pour sensibiliser le public à la faune et la flore locale.

La ZAD permet aux collectivités **de maîtriser progressivement le foncier** dans cette zone pour éviter la spéculation foncière et assurer la réalisation des objectifs écologiques et communautaires.
Un des projets proposés dans le cadre de la ZAD est la création d'un jardin communal entretenu par les agents de la commune et dont les productions seraient destinées aux cantines du territoire.

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

Eau de Paris – Paiements pour Services Environnementaux et structuration de filières Bio

Eau de Paris est née en 2009 de la volonté politique de la Ville de Paris d'avoir une gestion intégrée, directe et publique de l'eau. En 2020, la structure a lancé un **dispositif de PSE** pour protéger les eaux souterraines et accompagner au maintien et au développement de l'Agriculture Biologique.

Les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Eau de Paris co-finance avec **l'Agence de l'Eau du bassin Seine-Normandie** ce dispositif à destination des agriculteurs sur des zones de captage pour la ville de Paris (territoire de la Vanne). Ce travail se fait en partenariat avec la **Direction de l'Eau de la CAGS** et le **Syndicat Mixte d'adduction en eau potable.**

Un accompagnement technique des exploitants agricoles mobilise BioBourgogne et les Chambres d'agricultures sur les volets pratiques agricoles et développement de débouchés, notamment au travers de la restauration collective parisienne (via AgriParis Seine).

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Mobilisation de la CAGS et de ses partenaires publiques et institutionnels

CAGS – Politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire

Sensibilisation à l'anti-gaspi

- Programme zéro déchet : Familles presque 0 déchets - 12 familles en 2023 pour apprendre à consommer autrement, en local et en vrac.
- *Programme de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans 3 collèges de Sens et un collège de Villeneuve en lien avec le CD89

Projet avec les restaurateurs

- Projet d'aider financièrement à l'achat de contenants pour déployer le Gourmet Bag (label de la Région) comme à Auxerre et Joigny.

Projet de composteur partagé pour les associations d'aide alimentaire

- Mettre à disposition un composteur partagé pour l'épicerie Magali et les Restaurants du Cœur qui ont beaucoup de gaspillage (5/6T par an pour les Restos)

Sensibilisation via les bailleurs sociaux

CAGS – Politiques de collecte et traitement des biodéchets

Collecte et traitement des déchets

- Incinération : Une usine d'incinération pour les déchets
- Tri et recyclage : Un centre de tri pour les emballages dans l'Yonne (75% restent en France, 25% sont traités en Europe)
- Déchetteries : Trois sites disponibles
- Compostage : Une plateforme de compostage pour les professionnels et les communes
- Tri à la source :
    - Mise en vente de composteurs individuels pour les maisons
    - Installation de sites de compostage partagés pour les particuliers et les entreprises (5 à 6 en entreprises, augmentation attendue)
- Biodéchets et méthanisation :
    - 10 abris de bacs à biodéchets dans 4 communes
    - Valorisation des biodéchets par méthanisation à Courtenay (45), avec production de digestat et de biogaz

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Initiatives des opérateurs de terrain

Yonne Nature environnement - Association Départementale de Défense de la Nature et de l'Environnement

Yonne Nature Environnement participe à **la sensibilisation de la population pour une santé durable.**
Elle réalise plusieurs actions de sensibilisation environnementale et de santé :

- Expositions, ateliers et projections de films éducatifs
- Participation à des événements publics comme les journées de greffage ou les journées de l'environnement

Ses objectifs principaux sont de :

- Renforcer l'engagement des habitants dans des **initiatives locales comme les jardins partagés**
- Promouvoir une agriculture bio et durable pour **protéger la santé via une alimentation de qualité**
- **Protéger les zones de captage d'eau potable et les terres agricoles** face à l'urbanisation
- Développer des collaborations pour **intégrer les produits bio dans les cantines scolaires et informer sur les dangers des aliments ultra-transformés**

YONNE NATURE ENVIRONNEMENT
Association Départementale de Défense de la Nature et de l'Environnement

CPIE Yonne et Nièvre - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Le CPIE Yonne et Nièvre soutient **une approche intégrée pour l'eau, l'alimentation et le territoire.** Pour eux, il est important de **renforcer les synergies entre l'alimentation et l'eau.** Ils accompagnent collectivités et associations sur des thématiques telles que **la gestion de l'eau et l'alimentation durable :**

- Animation de jardins collectifs, ateliers pédagogiques et valorisation des haies bocagères
- Développement de **projets agroécologiques pour une gestion raisonnée des ressources**

Pour **renforcer les capacités d'action et sensibiliser les publics cibles** (collectivités, agriculteurs, enseignants et jeunes) ils pensent nécessaire la création d'un **réseau d'animateurs formés.**

CPIE YONNE ET NIÈVRE

D. Des actions pour la préservation de l'environnement

Initiatives des opérateurs de terrain

Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Alterre BFC est une association régionale dédiée à accompagner les territoires sur des enjeux cruciaux : gestion de l'eau, biodiversité, alimentation, et climat. Elle se concentre sur l'observation, l'information, l'appui aux transitions territoriales, en intervenant de manière stratégique en phase amont des projets et sur l'innovation.
Sur le volet de l'eau et de l'alimentation, l'association anime des initiatives comme les "Ateliers de l'eau", un espace d'échange pour **intégrer la gestion de l'eau dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).**

ADENY - Association de défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne

L'association ADENY **s'engage pour un environnement sain**. Elle participe à la **préservation de la santé publique en se focalisant sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau**. L'association organise et participe à des conférences, débats et ateliers ouverts aux acteurs locaux pour partager connaissances et préoccupations.
Elle soutient de multiples initiatives comme :

- Le **développement de l'agriculture biologique** en Bourgogne-Franche-Comté avec BioBFC et le GABY (Groupement d'agriculteurs bio de l'Yonne)
- **L'ordonnance verte** à Joigny qui permet offrir un panier bio mensuel aux femmes enceintes pour protéger les nourrissons des perturbateurs endocriniens
- **La réduction des pesticides dans les zones de captage d'eau**

Elle souhaite également mettre en place une légumerie pour transformer et valoriser la production locale afin **de favoriser les circuits courts dans les cantines.**

E. Atouts et défis pour le territoire

Entre préservation des ressources et diversification agricole : des opportunités à renforcer

Les *ATOUTS* du territoire

Des zones de biodiversité riches et préservées

- 11 000 ha de boisements, soit 81,4 % des espaces naturels du territoire
- 1 600 ha de milieux ouverts, soit 11,8 % des espaces naturels du territoire
- 1 382 ha de milieux aquatiques et zones humides, soit 10,2 % des espaces naturels du territoire

Un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle de l'agglomération, un dispositif avec lequel faire des liens avec les enjeux agricoles et alimentaires

- Stratégie et plans d'actions de lutte contre le changement climatique dont l'action « Favoriser des pratiques agricoles durables pour limiter l'impact environnemental et sanitaire de l'agriculture »

Un PLUi-H (Plan Local Urbanisme Intercommunal de l'habitat)qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, dont

- Préservation des espaces agricoles, lutte contre l'artificialisation
- Développement de filières de proximité
- Gestion durable de la ressource en eau

Des politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et de traitement des biodéchets

- Des actions de sensibilisation en restauration collective
- Accompagnement au tri à la source

Des projets en faveur d'une diversification de la production agricole, de la préservation des ressources et du renforcement du lien agriculture - citoyen

- ZAD des Boutours
- Projet Ginko

Des accompagnements techniques et financiers pour l'évolution de pratiques agricoles vers plus de durabilité pour la préservation des ressources

- Evolution des pratiques agricoles : allongement des rotations, développement des intercultures
- Dispositif PSE et MAEC
- Stratégie haie
- Etc.

Un développement de l'agriculture biologique ces 30 dernières années, diversification des productions végétales

- 5 563 ha de surfaces engagées en AB soit 17,7% de la surface agricole totale (contre 14,3% dans l'Yonne)
- 36 fermes engagées en bio, soit 22,8% des exploitations de la CAGS (contre 16,9% dans l'Yonne)
- Hausse des surfaces en légumes, fruits, protéagineux et légumes secs

E. Atouts et défis pour le territoire

Une agriculture sous pression : entre intensification, artificialisation et défis climatiques

Les *DEFIS* du territoire

Une agriculture responsable de 11 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, plaçant ce secteur d'activité en 4ème position derrière l'industrie, le transport routier et le bâtiment

- Emissions principales : protoxyde d'azote
- Une diversité de polluants qui impactent la santé (particules en suspension, méthane, dioxyde de carbone, etc.)

Une agriculture intensive en utilisation d'intrants agricoles et des pratiques agroécologiques qui peinent à s'implanter

- Une dépendance très marquée aux pesticides : 5 fois la dose annuelle maximale autorisée pour une substance donnée*
- Une dépendance forte aux engrais azotés de synthèse
- Une dépendance relativement faible à l'eau mais en augmentation

Une intensification des modèles grandes cultures

- Phénomène d'agrandissement des fermes en grandes cultures (quasi-stabilité des surfaces dédiées pour un nombre d'exploitations en baisse) traduisant une intensification des modèles (SAU moyenne par exploitation : +11,6 % 10 ans)

Un vieillissement de la population agricole et une baisse du nombre d'exploitations

Des défis climatiques agro-environnementaux qui prennent de l'ampleur : une pression croissante sur les ressources naturelles

- Une ressource en eau potable qui subit les conséquences des pratiques culturales conventionnelles, et des pollutions avérées sur certains captages
- Perte de biodiversité et simplification des paysages agricoles : Faible diversification des cultures, réduction des habitats naturels

Un rythme d'artificialisation des sols supérieurs à la moyenne

Un ralentissement des conversions bios

Des pertes alimentaires à chaque maillon des filières

- Données de la CAGS : 20 kg de gaspillage alimentaire / an / habitant
- Données nationales : Déchets alimentaires par secteur
  - Ménages : 40%
  - Production agricole : 22%
  - Transformation : 17%
  - Consommation hors domicile : 13%
  - Distribution : 8%

Des freins à la structuration de filières durables

- Manque d'outils de transformation et de logistique des circuits courts sur le territoire

4. VOLET ENVIRONNEMENT

Agriculture

- **61%** de la SAU est dédiée aux céréales
- **- 7,6%** d'exploitations agricoles en 10 ans
- **44%** de départ à la retraite dans 10 ans
- **+ 17,1%** : agrandissement des exploitations agricoles
- **22,8%** des fermes bio
- **5** fois la dose maximale autorisée de pesticides par rapport aux normes UE

Emissions de GES du système agricole

- **4ème** secteur émetteur de GES du territoire
- **96%** des émissions de NH_3
- **91%** des émissions de N_2O
- **43%** des émissions de méthane

Ressources naturelles

- **36,2%** du territoire est occupé par des milieux naturels et semi-naturels
  - **81,4%** de boisements
  - **11,8%** de milieux ouverts
  - **10,2%** de milieux aquatiques et zones humides
- Pollution des eaux
- **348 ha** artificialisés entre 2019 et 2020

Gaspillage alimentaire

- **20 kg** de gaspillage alimentaire par habitant et par an

En synthèse,

Le territoire du Grand Sénonais est marqué par une **agriculture majoritairement céréalière**, héritée de la mécanisation et du remembrement du XXème siècle, ayant conduit à une **simplification des écosystèmes agricoles**.

Cette spécialisation, associée à **l'usage intensif d'intrants chimiques**, a engendré des **pertes de biodiversité**, une **vulnérabilité accrue face au changement climatique** (érosion des sols, stress hydrique, canicules) et des **impacts sur la qualité des eaux** souterraines.

Le territoire dispose également d'atouts structurants comme la **proximité de bassins de consommation** (notamment Paris), un tissu **d'acteurs agricoles mobilisés autour de la transition agroécologique**, et un potentiel de **développement de filières locales** (légumineuses, agroforesterie, élevage durable).

5. SYNTHÈSE

5. SYNTHÈSE

Le système alimentaire du Grand Sénonais est marqué par des **vulnérabilités structurelles qui s'entrecroisent**, mêlant précarité sociale, enjeux de santé publique et pressions environnementales. Ces défis, bien que distincts dans leurs manifestations, sont profondément liés et nécessitent une approche systémique pour construire un modèle alimentaire plus résilient.

L'**accessibilité alimentaire** constitue un enjeu central, à la croisée des problématiques de précarité économique, de santé et de structuration des circuits de distribution. Un nombre significatif de familles se trouvent en situation de précarité, limitant leur capacité à accéder à une alimentation de qualité, tandis que les territoires ruraux souffrent d'un maillage insuffisant en commerces alimentaires. Cette situation contribue à l'émergence de pathologies chroniques telles que l'obésité et le diabète, qui touchent particulièrement les populations les plus vulnérables. La sensibilisation et l'accompagnement restent encore insuffisamment développés pour encourager une alimentation plus équilibrée et durable auprès de toutes les catégories de population.

Sur le plan environnemental, l'agriculture locale repose largement sur un **modèle céréalier intensif** qui, bien qu'économiquement structurant, génère des effets négatifs en matière de biodiversité, de qualité de l'eau et de résilience climatique. L'usage d'intrants chimiques et la simplification des écosystèmes agricoles contribuent à accentuer l'exposition aux polluants et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Or, ces problématiques ont des répercussions directes sur la santé humaine, renforçant les **inégalités sanitaires et les risques environnementaux** à long terme.

Face à ces défis, le territoire bénéficie néanmoins de **leviers d'action** structurants. Un **réseau d'acteurs engagés** (associations, collectivités, professionnels de santé, agriculteurs en transition, etc.) se mobilise pour répondre aux enjeux de précarité alimentaire, de sensibilisation à la nutrition et de relocalisation des productions agricoles. Des initiatives émergent, notamment autour de la restauration collective comme levier d'accessibilité à une alimentation de qualité, ou encore du développement de filières locales plus durables.

Le **défi à relever** est celui d'une **transformation alimentaire globale**, capable d'articuler justice sociale, santé et transition agricole. La mise en place de stratégies territoriales intégrées apparaît essentielle pour structurer des circuits alimentaires plus inclusifs, limiter les impacts environnementaux et garantir à l'ensemble de la population un accès à une alimentation à la fois saine, durable et économiquement soutenable.